

VILLE d'ANTONY
Conseil Municipal
25 juin 2015

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de M. Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

- Il est fait appel des membres présents par Monsieur Goulette.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. MEDAN à M. SENANT	M. COLIN à M. PASSERON
M. SERIN à Mme GENEST	M. ADDA à Mme BERGEROL
M. OLLIVRY à Mme COVI	Mme LAJEUNIE à M. FOUQUET
Mme BENOIT à M. CHARRIEAU	Mme HAGEL à M. RUFAT
Mme LE BRIS à Mme CHARRIER	

M. le Maire : Comme vous le savez, Madame Sylvie Aguilar qui appartenait au groupe Antony Pour Tous a donné sa démission du Conseil Municipal le 18 avril dernier, elle est remplacée depuis cette date par Madame Claudine Lesieur à laquelle je souhaite la bienvenue.

Je vais maintenant rappeler la mémoire de Madame Françoise Colmez. Françoise Colmez nous a quittés au terme d'un long combat qu'elle a mené avec courage contre la terrible maladie qui avait déjà emporté son époux il y a bientôt trois ans. A ce mal qui la rongait inexorablement, elle a résisté pas à pas pendant des mois. La dernière fois que je l'ai rencontrée, c'était à l'espace Vasarely à l'issue d'un concert donné par son neveu virtuose David Grimal, et malgré sa souffrance, son enthousiasme faisait plaisir à voir.

Professeur Agrégée de Lettres Classiques, Françoise Colmez a été nommée en 1964 au lycée d'Antony qui s'appellera plus tard Lycée Descartes, et comme la ville lui plaisait, elle s'y est établie en 1976, il y a donc près de 40 ans. Elle s'est très vite intéressée à la vie de notre ville et à sa gestion.

Nous n'avions pas la même sensibilité, nous n'étions pas du même bord. Quand notre équipe municipale remporta l'élection de 1983, Françoise Colmez entra immédiatement dans l'opposition en créant l'Association pour la Diffusion de l'Information aux Antoniens et de Défense du Cadre de Vie, l'ADIFA, en prenant également la tête quelques années plus tard du comité de défense du Parc Heller, puis à partir de 1995 en entrant au conseil municipal.

Elle restera jusqu'au bout dans l'opposition. Une opposition constante, sans faille, sans concession, une opposition dans laquelle elle s'est investie totalement, passionnément, vigoureusement, une opposition qui la conduisit à contester la plupart de nos projets, mais une opposition qui n'excluait pas le dialogue et la courtoisie et qu'elle menait avec sincérité et sans éclats inutiles, toujours soucieuse de l'intérêt de notre ville et de ses habitants.

J'avais plaisir à la rencontrer et à m'entretenir avec elle dans des conditions qui furent toujours franches et cordiales. Je rends hommage à son engagement qui a contribué à faire avancer notre ville au cours de ces 30 dernières années.

Je vous propose, mes chers collègues, d'observer une minute de silence.
(Une minute de silence est observée à la mémoire de Madame Françoise Colmez.)

Mme CHARRIER : Je voulais aussi rendre hommage à Françoise Colmez au nom de notre groupe d'opposition et au nom des différents groupes dans lesquels elle a siégé pendant toutes ces années.

Résumer une vie en quelques mots est évidemment réducteur. Françoise Colmez a eu une belle vie, la vie pleine d'une femme complète qui s'est réalisée sur tous les plans. Professeuse Agrégée de Lettres Classiques, elle se donna pleinement à son métier d'enseignante. Citoyenne, elle participa activement à la vie de sa commune en créant et en dirigeant deux associations : L'ADIFA tout d'abord dans les années 80 puis Défi Pour Antony. Ses grands combats dont l'objectif principal a été de protéger le patrimoine Antonien suivent la vie de notre commune, je n'en citerai que les principaux : l'hôpital privé, le parc Heller dont elle présida le comité de défense, la RUA, et bien sûr les destructions/constructions du cinéma et du théâtre.

Son engagement pour l'intérêt général l'a bien naturellement conduite à être élue à ce conseil dont elle partagea les travaux pendant 18 ans. Lors de son dernier mandat, c'est au sein de notre groupe Antony Avec Vous qu'elle travailla sans relâche. Elle s'est constamment nourrie de ce qui était sa passion : la culture ; et beaucoup d'entre nous se souviennent de l'avoir croisée presque jusqu'au bout au théâtre Firmin Gémier ou au Sélect, Monsieur le Maire y faisait allusion à l'instant.

Femme de convictions, femme intègre, femme de gauche indépendante, femme de culture, elle forçait le respect. Antony lui doit beaucoup, elle restera présente à nos esprits. Merci.

M. le Maire : Merci Madame Charrier.

- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 26 mars 2015.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ou des demandes de rectifications ?

(Aucune remarque n'est formulée, les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.)

- Liste des décisions prises par le Maire pendant l'intersession en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RUFAT : Pour la décision n°15 sur la mise à disposition de trois bureaux de la commune et pour la Caisse d'Assurance Maladie, vous pouvez nous donner la durée et la finalité ?

M. le Maire : C'est un renouvellement.

M. RUFAT : Donc c'est toujours permanent ?

M. le Maire : Oui, c'est renouvelé chaque année. Pour la durée je ne sais pas mais c'est un renouvellement.

M. RUFAT : Pour le numéro 36, sur l'occupation d'un local dans la zone industrielle, est-ce que c'est un bail pour un an ?

M. le Maire : C'est un bail précaire.

M. RUFAT : Ce n'était pas précisé.

M. le Maire : C'est un bail précaire puisque, comme vous le savez, c'est l'un des bâtiments qui va être démoli assez rapidement pour construire la gare. Les premiers coups de pioche sont prévus pour dans 2 à 3 ans.

M. RUFAT : Mais votre politique d'occupation actuelle des locaux dans la zone industrielle, d'après les différentes délibérations qu'on a vues, ce sont plutôt des entrepôts qui s'installent, cela veut dire avec beaucoup de mouvements de camions et donc des nuisances pour les riverains. Est-ce une politique que vous allez continuer comme ça d'occupation de la zone avec ce genre d'industries ou de commerces ?

M. le Maire : Depuis 40 ans comme vous le savez bien, la zone industrielle d'Antony comprend essentiellement des entrepôts. Il y a aussi quelques entreprises de qualité, comme ESSILOR, mais ce sont surtout des entrepôts. Et comme vous le savez aussi, il n'est pas question de garder éternellement ces entrepôts. On va lancer l'opération Antonympole

qui ne peut se faire qu'avec la gare. Donc à partir de 2024, quand la gare sera ouverte, ce ne seront plus des entrepôts.

M. RUFAT : Mais j'avais compris que votre politique était aussi d'attirer des entreprises de services, avec plus-value, pour l'instant ce n'est pas le cas, ce sont surtout des entreprises identiques à celles qu'on avait avant, il n'y a pas de nouveauté pour l'instant ?

M. le Maire : Si, dans les entrepôts comme vous dites, il y a aussi des entreprises de valeur ajoutée. J'ai cité ESSILOR, mais dans les vieux entrepôts, il s'est installé quelques entreprises de haute technologie. Il y a aussi Stallergènes...

M. FEUILLADE : Mais ce n'est pas la zone concernée par le développement d'Antonypole. Le périmètre d'Antonypole n'est pas le périmètre de Stallergènes et vous le savez bien.

M. le Maire : Mais ça le sera aussi, vous le verrez.

M. FEUILLADE : En l'occurrence, si j'ai bien regardé et j'ai bien regardé, cette entreprise n'est pas une nouvelle entreprise, il s'agit d'un transfert d'entreprise qui était avenue Léon Jouhaux et qui est transférée à quelques mètres d'où elle était auparavant, donc il ne s'agit pas d'alimenter...

M. le Maire : Quelle entreprise ?

M. FEUILLADE : Je parle des entreprises de la décision 36, et celle dont vous parlez, j'ai regardé ce soir sur les sites, elle était apparemment basée avenue Léon Jouhaux, et la voilà maintenant 6 avenue Léon Harmel. On ne peut pas dire que c'est une régénération de la zone industrielle.

J'ajoute que continuer à mettre dans cette zone des entreprises de transports avec des camions, etc, ça n'est pas forcément ce que les riverains espèrent. Donc en termes de régénération, je ne suis pas sûr que vous soyez en train de régénérer la zone industrielle.

M. le Maire : Les riverains attendent avec impatience comme moi que la zone évolue et que le Grand Paris se fasse.

M. FEUILLADE : Mais vous avez raison, Monsieur Le Maire.

M. le Maire : Malheureusement je note que le Gouvernement -que vous ne soutenez pas- a retardé le projet de 5 ans.

M. FEUILLADE : Mais non, vous savez très bien que c'est le Premier ministre qui, en octobre dernier, a cogné sur la table en disant que la ligne 18, on la faisait tout de suite alors qu'elle n'était pas prévue tout de suite.

M. le Maire : Elle était prévue en 2018 et elle sera faite en 2024, donc avec 6 ans de retard !

M. FEUILLADE : Fut un temps où vous n'étiez pas aussi adepte de la métropolisation et du Grand Paris, etc... Il suffirait de regarder quelques-unes de vos déclarations d'il y a une dizaine d'années, je ne suis pas sûr que vous étiez aussi favorable à ces lignes.

M. le Maire : J'ai réussi à obtenir l'ouverture d'une gare à Antony...

M. FEUILLADE : Vous avez réussi apparemment en échangeant Massy-Valenton contre Antonypole.

M. le Maire : Non, j'ai réussi à obtenir en 2010 l'ouverture d'une gare à Antony. Je n'étais pas le seul : il y a 40 gares supplémentaires qui ont été décidées en 2011, suite au Débat Public, et Antonypole est parmi les 40. Ce n'était pas évident au départ. Vendre Antonypole qui est une zone déserte actuellement, ça n'était pas facile.

M. FEUILLADE : Elle est déserte et vous êtes en train de mettre des camions à la place du désert !

M. le Maire : En 2024, cette zone ne sera plus déserte.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas la première fois, à chaque conseil municipal on vous demande de bien vouloir informer les habitants de ce quartier d'Antony sur le projet. Vous aviez fait il y a deux ans une

concertation, il y avait eu des centaines de personnes, on n'a jamais eu le moindre résultat sur cette concertation. Où on en est ? Quel est votre projet ? Travaillez-vous, et comment, avec les habitants, avec les entreprises ? Comment travaillez-vous pour construire un vrai projet à l'horizon 2020-2024 ? Nous n'en savons rien.

M. le Maire : Si vous n'en savez rien, c'est que vous ne lisez pas la presse, vous ne lisez pas « Vivre à Antony » parce que nous en parlons régulièrement.

M. FEUILLADE : Non, votre projet n'est pas dans le journal. Je lis votre presse abondamment, régulièrement, et votre projet sur Antonympole, personne ne le connaît.

M. le Maire : Mais si, quand je vais rue des Chardonnerets, les habitants connaissent bien le projet, je vous l'assure.

M. FEUILLADE : Oui parce qu'ils sont vent debout contre.

M. le Maire : Pas du tout, ils l'attendent avec impatience.

M. FEUILLADE : Si tout le monde le connaît, pourriez-vous informer vos maires-adjoints et conseillers municipaux pour qu'ils nous en informent dans les réunions de commissions, et notamment à la commission économique, parce qu'eux nous disent qu'ils n'en savent rien ?

Mme BETOUATI : Je ne peux pas vous laisser dire cela ! A la dernière commission, vous nous avez dit : on voudrait de l'information sur le sujet, je vous ai dit qu'on allait faire le même procédé que l'année dernière, on fera une réunion d'information en fin d'année. On s'est mis d'accord, je ne vois pas pourquoi vous dites que je ne suis pas au courant du projet, je vous ai dit que tant qu'on n'avait pas de nouvelles informations, je ne voyais pas l'utilité de faire une commission. Les commissions doivent aussi être optimisées. Il ne s'agit pas de parler pour parler.

M. FEUILLADE : Je suis d'accord avec vous, Madame, ce que vous venez de dire, c'est exactement ce que j'ai dit, jusqu'à la fin de l'année le

conseil municipal ne connaîtra pas le projet sur Antonypole, je vous remercie de votre franchise.

M. le Maire : Allez, Monsieur Feuillade !

M. RUFAT : Sur la décision 80, une convention avec l'association La Grande Cordée pour la mise à disposition de 3 salles supplémentaires, il y en avait déjà combien ? Pourquoi est-ce qu'ils ont besoin de 3 salles supplémentaires pour cette association qui est toute nouvelle sur Antony ?

M. AIT-OUARAZ : Effectivement, cette association avait déjà demandé une salle au vu des activités qu'elle envisage l'année prochaine, elle a besoin de salles complémentaires et nous lui attribuons ces salles. Pour votre information, ces salles ne sont pas attribuées ou affectées à cette association en particulier. Vous avez un planning de roulement pour l'occupation des salles et avant qu'elles puissent rentrer, elles ont des obligations.

M. RUFAT : Donc des activités nouvelles vont être proposées ?

M. AIT-OUARAZ : Vu que c'est une association nouvelle, ce seront forcément des activités nouvelles.

M. RUFAT : Mais est-ce en échange d'autres ? Parce que les salles étaient peut-être déjà occupées ?

M. AIT-OUARAZ : Rassurez-vous, le service gère très bien les plannings.

M. RUFAT : J'avais une demande qui sort un peu de cette délibération : on a vu plein d'élèves et de parents qui étaient en attente de rentrer à la Mairie, il y a quelques conseils municipaux vous aviez accepté qu'il y en ait un qui parle au nom des parents pour exprimer leur position, c'était à l'époque la sortie du collège du réseau éducation prioritaire, voulez-vous bien comme la dernière qu'il y en ait un qui parle au nom des parents ?

M. le Maire : Bien sûr. Simplement on termine d'abord sur les décisions, et on va continuer sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner. Est-ce qu'il y a des observations ? (Non)

On va donc passer à l'ordre du jour...

M. ARIPA : Dans les décisions, j'avais une question, j'ai laissé passer le sujet : Sur les 48 et 49, adoption d'une convention avec des associations pour des interventions au sein du dispositif de réussite éducative, peut-on avoir plus d'informations sur ces interventions ? Je pose la question parce qu'on retrouve régulièrement ce type de décisions, je l'avais déjà demandé d'ailleurs, pourrait-on avoir quelques éléments qui répondent à nos questions avant d'arriver au conseil municipal ?

M. AIT-OUARAZ : Comme vous le savez, il y a une commission politique de la ville, tous les élus y sont conviés et il y a des sujets que l'on peut aborder lors de cette commission. Vous y êtes convié, vous pouvez aussi faire comme vos confrères qui ne peuvent pas venir, ils posent des questions, on leur répond, on peut rentrer dans le détail sur cette réussite éducative mais c'est le but d'une commission.

M. ARIPA : Pourriez-vous alors nous faire parvenir le compte rendu de la commission ?

M. AIT-OUARAZ : Sans problème.

M. ARIPA : Merci.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a encore des observations ? (Non)

On passe à l'ordre du jour. Je vais d'abord donner la parole au porte-parole de la manifestation FCPE.

M. le représentant de la FCPE : Bonsoir Mesdames et Messieurs, merci de me donner l'occasion d'intervenir avant ce conseil municipal. Si on est là ce soir, ce n'est pas par plaisir, on a tous des enfants, on a tous des familles, on aimerait tous être à la maison mais si on est là, c'est parce qu'on pense qu'aujourd'hui on n'est plus écouté, on n'est plus écouté

bien que depuis deux ans, depuis le démarrage de cette réforme des rythmes scolaires, on a toujours été présent dans toutes les réunions où l'on a été invité, à la Caisse des écoles, en comité de pilotage, on a fait des propositions, on a été au début plutôt dans une dynamique qui nous semblait intéressante, et depuis quelques mois on sent que cette dynamique n'est plus là. C'est-à-dire que l'intérêt des familles, l'intérêt des parents ne semble plus écouté, ne semble plus la priorité au niveau de la ville.

Alors concernant l'organisation qui a été mise en place cette année, très vite on s'est rendu compte que cette organisation avait posé un certain nombre de problèmes, au niveau de certains horaires, de certaines sorties, au niveau des taux d'encadrement, on en avait parlé avec vous, on a fait des propositions, ces propositions n'ont pas toujours été entendues, ont été rarement suivies, rarement prises au sérieux et rarement mises en œuvre. Aujourd'hui, vous avez décidé dernièrement d'apporter des modifications pour la rentrée prochaine, de supprimer la sortie à 16h30, de faire la tarification en école élémentaire, la garderie élémentaire à 18h30 à la sortie de l'étude ; ces deux impacts vont inévitablement avoir des conséquences sur le taux d'enfants en garderie le soir, donc on va augmenter le nombre d'enfants qui seront en garderie le soir en supprimant la sortie à 16h30 et en étude, et ce qu'on vient de découvrir il y a quelques jours, c'est que les tarifs vont changer avec des impacts très significatifs pour certaines familles. On a fait un petit comparatif qu'on vous a envoyé, on l'a fait un peu en dernière minute car on n'a réussi à avoir les chiffres que très récemment.

Je vais prendre quelques exemples, je ne donne pas tous les exemples mais il y en a quelques-uns qui nous ont semblé intéressants : par exemple une famille qui gagne 1200 € par mois, qui a un enfant, cet enfant doit être mis à la garderie le soir, elle payait aujourd'hui 8 € pour la

garderie le soir, ce qui était une somme modeste pour une famille qui n'a que 1200 € par mois, l'année prochaine, c'est 21 € qu'elle va devoir déboursier avec les nouveaux tarifs. Eh bien 21 € par mois quand on a 1200 € pour vivre, ça se voit. D'autres exemples que je pourrais citer : une famille avec 4000 € de revenus mensuels, 2 enfants, 1 en maternelle, 1 en élémentaire, on peut considérer que c'est une famille de classe moyenne comme il y en a beaucoup dans la typologie d'Antony, son augmentation moyenne va faire qu'elle va avoir 20 € de plus à payer pour la garderie ; sur l'étude, elle va avoir 20 € de plus par enfant par mois ; en fin de mois elle se retrouve à payer quasiment 100 € de plus uniquement de prestations périscolaires à la ville.

C'est cela qu'on est venu vous exprimer aujourd'hui, ces nouveaux tarifs ne sont pas acceptables pour les familles, ils ne prennent pas en compte la situation des familles d'Antony. Nous, nous sommes toujours prêts au dialogue comme on l'a toujours dit, comme on l'a toujours fait, et ce que l'on vous demande ce soir, c'est de ne pas voter ces tarifs, on les reporte et on construit une organisation qui permette à la fois de concilier l'intérêt des enfants, des familles, de la ville et de l'école.

M. LE BOURHIS : Il est vrai que j'ai constaté une différence entre votre participation et votre implication dans les échanges cette année par rapport à ce qui s'est passé à une certaine époque, je pense en particulier au début de l'année 2014. Depuis, entre le mois de novembre 2014 et le mois de février 2015, le service éducation s'est déplacé dans toutes les écoles avec des élus pour rencontrer les enseignants, les directeurs et directrices, et pour rencontrer également les représentants des parents d'élèves.

On a eu également des réunions ensemble, on a eu des réunions du comité de pilotage, des réunions de travail avec les directeurs d'écoles,

au total ce sont plus de 40 réunions qu'il y a eues entre le mois de novembre et le mois de mai.

Alors quand vous dites que vous n'avez pas été pris au sérieux, mais si, vous avez été écoutés tout à fait. Concernant les propositions ou certaines propositions qui ont été faites, nous n'étions pas toujours sur la même longueur d'ondes mais lorsqu'il y a eu un comité de pilotage au mois d'avril et que je vous ai distribué en début de séance un document qui était un document de travail, que je vous ai présenté comme document de travail, qui n'était pas achevé, lorsque nous avons discuté, nous avons parlé de la sortie possible de 16h30 cette année qui ne se ferait plus parce que tous les échanges que l'on a pu avoir ont montré que c'était une sortie particulièrement difficile à gérer. On avait 3 sorties différentes, 3 flux d'enfants à contrôler, et si on voulait assurer la sécurité, il fallait exercer ce contrôle. Or, exercer un contrôle avec des enfants de maternelle, ça veut dire les mettre sur un banc, les faire patienter un long moment pendant lequel en plus on ne fait rien de positif, on ne peut pas proposer des activités intéressantes. C'est pour ça qu'il y avait un consensus pour supprimer cette sortie à 16h30. Vous n'étiez pas forcément complètement d'accord mais vous n'avez pas manifesté à ce moment-là une opposition franche comme vous l'avez fait par rapport à la non-possibilité de venir en garderie pour les enfants ayant été à l'EMS jusqu'à 18h00. Cela posait aussi des problèmes de contrôle de présence des enfants, de transfert d'une activité à une autre, et c'était un peu compliqué dans la mesure où les enfants étaient sortis de l'école.

Vous vous êtes opposé, comme les autres parents d'élèves d'ailleurs, assez vivement contre cette mesure qui était envisagée. 3 jours après, cette mesure était supprimée et il y avait la possibilité pour les enfants ayant été à l'EMS de venir en garderie. Pourquoi vous n'avez pas diffusé cette information et pourquoi avez-vous diffusé uniquement le document

de travail et c'est par rapport à cette non-possibilité de venir en garderie que vous avez pétitionné. S'il y avait d'autres choses que vous vouliez suggérer, si vous vouliez réfléchir sur différentes possibilités, pourquoi n'êtes-vous pas venu me voir ? Ma porte a toujours été ouverte et vous l'avez su à une certaine époque. Je ne comprends pas pourquoi, maintenant, c'est une autre façon de communiquer que vous recherchez.

M. le représentant de la FCPE : Ce n'est pas exact de dire les choses comme ça : sur la pétition qu'on a faite, il n'y avait pas que le retour de l'EMS, il y avait aussi la sortie à 16h30, et la pétition a été faite avant que l'on ait l'information de vos services. Donc si on avait eu l'information de vos services, on ne l'aurait pas faite, sauf que l'information officielle, on ne l'a eue que très récemment en tant que parents, quand on a eu la rencontre fin mai. Ce n'est que fin mai qu'officiellement, on a su qu'après l'EMS, c'était possible de revenir à la garderie.

M. LE BOURHIS : Je parle de la méthode, vous avez un document de travail et je précise bien qu'il s'agit d'un document de travail et que les choses ne sont pas arrêtées, s'il y a des points à rediscuter à l'issue de ce comité de pilotage, on peut se voir. J'ai vu bien d'autres parents d'élèves qui sont venus me rencontrer et m'ont demandé un rendez-vous. Pourquoi n'êtes-vous pas venus ?

M. le représentant de la FCPE : On vous a écrit pour vous le demander à une époque. Je n'ai pas la date exacte mais je la retrouverai.

M. LE BOURHIS : Oui, vous me le direz parce que je ne l'ai pas eu.

Mme DELPECH : Je souhaiterais intervenir sur les rythmes scolaires puisqu'ils ne sont pas à l'ordre du jour mais que de nombreuses personnes sont ici pour revendiquer. Annoncée avec l'objectif de réussite de tous les élèves, la réforme des rythmes scolaires a été contestée dès le début par les élus du Front de Gauche car elle a été imposée par le

Gouvernement sans concertation avec les principaux intéressés, sans mise en place d'un projet éducatif global, sans financement pérenne et dans la précipitation. De plus, la territorialisation de cette réforme ne peut que renforcer les inégalités entre les écoles de la République et remettre en cause la gratuité de l'école. C'est pourquoi le Front de Gauche a proposé un service public de l'animation qui prendrait en charge les activités périscolaires.

A Antony, malgré les nombreuses réunions l'année dernière et pour cette année plus de 40, dites-vous, certes des ajustements nécessaires ont été réalisés mais le mécontentement est grand et la sortie de votre nouvelle organisation des rythmes scolaires, en l'absence d'une dernière réunion de mise au point, montre que vous préférez avancer seul et imposer vos vues comme vous l'avez fait pour le projet éducatif territorial. En effet, de nouveaux problèmes d'organisation vont se poser aux familles. La qualité des temps périscolaires fait question ; des temps gratuits vont devenir payants ; des augmentations de tarifs vont avoir lieu, auxquels nous, élus d'Antony à Gauche, nous nous opposons.

Enfin, avec les moyens informatiques d'aujourd'hui, un bilan école par école sur Antony quantitatif et qualitatif devrait être fait, permettant de retenir et d'étendre les activités de qualité ou de détecter les élèves qui seraient en dehors de toute activité, dans tous les cas de suivre l'évolution du comportement des familles dans cette nouvelle organisation.

M. LE BOURHIS : Dans ce que vous venez de dire, il y a une chose que je regrette personnellement aussi, c'est d'avoir été obligé d'annuler la dernière réunion du comité de pilotage, c'est certain. Mais il y a eu des problèmes d'emploi du temps et d'indisponibilité qui ont été irrémédiables, je le reconnais parfaitement.

En ce qui concerne le PEDT, il existait depuis un certain nombre d'années. Le PEDT existait en particulier -c'est une information que peut-être peu d'entre vous connaissent- en particulier depuis que Monsieur Sénant en 89 avait été élu maire-adjoint à la Jeunesse et au Sport. A partir de là, un certain nombre de choses avaient été mises en place en coopération avec l'Education Nationale et le projet éducatif territorial avait été travaillé dans les différents secteurs avec les intéressés. Je m'étais engagé d'ailleurs à faire un PEDT. J'avais donc demandé à ce que les éléments du PEDT qui existaient dans les différents services puissent être rassemblés et formalisés sous forme d'un PEDT. C'est cela qui a été collationné et présenté au directeur académique au mois d'octobre et qui a été validé par la signature du Directeur Académique, du Préfet et du Recteur.

Mme DELPECH : Pourtant les 3 associations de parents d'élèves se plaignent de ne pas avoir été associées à ce projet.

M. LE BOURHIS : Mais bien sûr pas cette fois-ci puisque le PEDT initial qui date des années 90, a été élaboré avec des associations de parents d'élèves qui existaient à ce moment-là. Qu'un certain nombre d'entre vous ne soient pas au courant, c'est tout à fait possible, de toute façon il faudra revenir sur le PEDT et le re-formaliser puisqu'il y a un certain nombre de choses qui avancent et qui bougent en ce moment avec notamment la signature la semaine prochaine du prochain contrat ville. Ceci implique de travailler à un autre projet éducatif local incluant tout ce qui existe au niveau de la politique de la ville sur le quartier en politique de la ville.

Mme CHARRIER : Je voudrais revenir sur deux points : d'abord le PEDT, il y en avait un qui existait avant, je ne l'ai jamais su, par ailleurs vous en avez présenté un alors qu'il ne devait pas y en avoir au sein de la réforme, vous aviez dit que vous n'en feriez pas puisque vous n'aviez pas

besoin des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales, donc vous aviez renoncé à en faire et puis subitement, il y en a un qui a surgi on ne sait pas d'où, il est arrivé comme ça, il y a eu un PEDT. Entre parenthèses, le PEDT est certainement regardé et je suis contente d'entendre qu'on va pouvoir l'améliorer et le réviser parce qu'il est quand même, me semble-t-il, léger, il y a plein de fautes dans le texte, etc, enfin ça a donné l'impression qu'il avait été fait vite suite à une demande du Recteur.

D'autre part, pour ce qui est de ce que l'on appelle globalement la concertation, c'est vrai que ça s'est passé beaucoup plus mal que ça ne se passait précédemment. En fait il y a eu la suppression de la réunion du comité de pilotage qui aurait été très utile... parce qu'on s'est séparé au dernier comité de pilotage avec ce problème, on a reconnu le dysfonctionnement de la garderie, vous avez dit que la suppression était la solution pour les services que vous proposiez mais ce n'était pas une solution acceptée unanimement. Le consensus était au niveau du dysfonctionnement et pas au niveau de la solution. Donc c'est très dommage que ce comité de pilotage ait été supprimé. De surcroît s'est ajouté le retard de la commission Education qui a été reportée d'une semaine, si bien que pour nous, tout a été mis dans le flou, on ne savait ce qu'il se passait exactement, c'est bien dommage.

M. ARIPA : Ce tarif sera appliqué à partir du 1^{er} septembre...

M. le Maire : C'est la délibération suivante mais on peut parler du sujet tout de suite et on votera à la fin du débat, c'est peut-être plus simple que de revenir sur le même sujet. Donc posez votre question, M. Aripa, je donnerai ensuite la parole de nouveau à la FCPE, d'abord les élus et ensuite l'assistance.

Mme DELPECH : Je ne comprends pas bien : est-ce qu'on aborde le point 1 ?

M. le Maire : Oui, on y est de fait, on aborde le point 1. Vous vouliez parler de Massy-Valenton, nous, nous revenons au point 1, c'est normal.

Mme DELPECH : Ce n'est pas de Massy-Valenton dont je voulais parler...

M. le Maire : Mais vous l'avez quand même demandé.

Mme DELPECH : Oui, mais l'ordre du jour n'est pas complet. Un vœu pour la réintégration des écoles Anatole France, Pajeaud et Noyer Doré vous a été proposé...

M. le Maire : Non, attendez, on parlera du vœu après, actuellement nos amis de la FCPE sont là, on va quand même leur répondre. Et on parlera de votre vœu après. Si aucun élu ne souhaite intervenir, on va passer la parole à la FCPE.

M. RUFAT : Cela dépend de quel sujet on parle. Si on est dans la délibération 1 que l'on inclut dans le débat, je souhaite intervenir sur la délibération 1. Vous organisez le débat comme vous voulez mais nous voulons intervenir.

M. le Maire : Allez-y.

1 – FINANCES

- 1 - Détermination des tarifs des activités périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2015 – Modificatif.

M. RUFAT : Sur la délibération n°1 qui porte sur les tarifs des activités périscolaires, c'est l'un des points d'achoppement qui ont été présentés par les parents d'élèves ici, j'ai plusieurs points à soulever sur cette délibération qui n'a pas fait l'objet d'une commission Finances, et c'est dommage...

M. le Maire : Cela a fait l'objet d'une communication Education, non ?

M. RUFAT : Oui mais ça fait partie des finances.

M. le Maire : Sur un sujet comme celui-là, il n'y a pas lieu de faire plusieurs commissions, il fallait venir à la commission Education.

M. RUFAT : Oui mais quand les choses sont mixtes comme ça, c'est plus difficile. Sur ces tarifs, j'avais plusieurs éléments : On a bien compris et ça a été souligné tout à l'heure par l'intervenant des parents d'élèves qu'il y avait un choix politique, choix que vous avez fait et qui a été constant dans toutes les applications des tarifs avec le taux d'effort, c'est celui du rapport entre qui doit payer la prestation, usager ou contribuable. Et vous avez fait un choix qui est de faire payer davantage l'utilisateur que le contribuable...

M. le Maire : Non, pour les garderies par exemple, le contribuable paye aujourd'hui 70% du prix et l'utilisateur 30%. Le ratio va remonter quelque peu à 40% mais il y a encore 60% pour le contribuable.

M. RUFAT : Je n'ai pas dit qu'il payait la majorité, j'ai dit que vous alliez faire payer davantage l'utilisateur.

M. le Maire : Il y aura peut-être une hausse effectivement pour l'utilisateur, mais il ne paiera pas davantage que les contribuables qui resteront largement majoritaires dans la prise en charge du tarif garderies.

M. RUFAT : Dans la valeur absolue, mais dans la valeur relative c'est quand même l'utilisateur qui...

M. le Maire : Non, même en valeur relative, ce sera encore une part relative : 60% pour le contribuable, 40% pour l'utilisateur.

M. RUFAT : Avant, c'était 30 et 70.

M. le Maire : Oui, ça sera moins pire mais ça restera majoritairement à la charge du contribuable.

M. RUFAT : Je suis d'accord, ça sera « moins pire », je suis d'accord avec cette expression. C'est un choix que vous assumez...

M. le Maire : Oui, c'est un choix politique majeur.

M. FEUILLADE : Vous faites payer les pauvres !

M. RUFAT : Je ne vais pas revenir sur les exemples qui nous ont été donnés, je pense à d'autres situations : il y avait dans la grille tarifaire précédente un tarif qui était spécifique aux quartiers d'éducation prioritaire, ce tarif est perdu, c'est quand même aussi un choix politique puisque c'est un choix que vous avez fait, qui m'interpelle, pourquoi tout à coup dans l'éducation prioritaire ces quartiers-là ne bénéficieraient pas des avantages qu'ils avaient et qu'ils ont perdus ?

Et puis il y a des exemples qui ont été donnés sur des augmentations de 30, 70 et + 200% selon les éléments, la garderie maternelle étant celui qui fait payer le plus, il y a quand même un point qui depuis le début, dans toute cette réforme du taux d'effort nous interpelle : c'est le tarif plancher, le tarif minimum que vous appliquez. Ce minimum est fixe et fait qu'aujourd'hui, une famille qui est à 2000 € et qui a 5 enfants se retrouve avec le tarif minimum, elle va payer le tarif minimum pour ses 5 enfants. Donc la dégressivité prévue dans vos tableaux disparaît pour elle, pour cette famille-là, c'est toujours le même tarif. Les 5 enfants vont payer le tarif minimum, il n'y a pas de dégressivité pour les familles nombreuses qui sont désargentées. Je trouve que ce n'est pas une politique sociale, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, le tarif minimum que vous appliquez n'est pas social, vous devez le baisser. Cela ne coûtera pas grand-chose à la ville, ce sera juste...

M. le Maire : Mais presque personne n'est à ce tarif-là.

M. RUFAT : Justement, pourquoi vous maintenez pour ces quelques personnes cette difficulté ? Quand il faut payer 20 fois 50 centimes par enfant, à la fin du mois ça fait beaucoup d'argent pour ces familles. Non seulement elles doivent payer le minimum sans dégressivité mais elles doivent payer davantage puisque si ces enfants y vont 20 fois, ça fait une augmentation de près de 100% pour les garderies maternelles. C'est la double peine pour ces familles.

M. le Maire : Mais c'est pareil dans toutes les villes.

M. RUFAT : Mais nous sommes à Antony.

M. le Maire : Toutes les villes ont un tarif minimum...

M. RUFAT : Je suis élu municipal à Antony et je vous ai dit depuis le début que l'application de ces tarifs pêchait par certains points.

M. le Maire : A Bagneux, le tarif est de 10,38 € pour les familles les plus pauvres, c'est un forfait mensuel de 10,38, s'ils ont 5 enfants ça fait... Vous nous demandez de faire des choses que tous vos collègues d'ailleurs ne font pas.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, soyez exemplaires !

M. le Maire : Nous sommes exemplaires, nous sommes plus sociaux que Bagneux.

M. RUFAT : Et à Paris ? Vous ressemblez aux journalistes de la télé qui posent des questions sur les hôpitaux et qui comparent Auxerre à Paris. C'est assez amusant, on trouve toujours des exemples extraordinaires et tout à fait illustratifs !

Donc je maintiens ce que je dis, vos tarifs manquent d'équité pour les familles pour lesquelles c'est le plus difficile. Sur les différentes hausses, nous avons dit ce que nous voulions dire, et sur le principe que je trouve original, je salue votre imagination, dire que c'étaient des gratuités cachées avant, donc que ce ne sont pas des augmentations, si c'est juste faire payer des choses qui avant étaient gratuites, je trouve le concept assez intéressant pour l'évolution future des tarifs sur Antony !

Mme DELPECH : Nous voterons résolument contre ce nouveau système de tarification car il pénalise prioritairement les familles modestes qui ont recours aux garderies ou aux études de façon assidue ; et je rejoins mon collègue Monsieur Rufat sur cette analyse. Nous avons nous aussi fait des calculs, reportez-vous au tableau que distribuent les parents de la

FCPE aujourd'hui, il est tout à fait indicatif des augmentations inquiétantes et trop importantes que vont payer les familles.

Et je rejoins aussi Monsieur Rufat sur la situation dramatique pour les familles ayant droit au tarif plancher ainsi que pour les familles qui sont aux écoles élémentaires Anatole France et Noyer Doré qui ne bénéficieront plus des tarifs spécifiques. Vous les avez carrément supprimés. Ainsi, le tarif plancher au mois pour ces familles-là passera de 3,80 € à 9,60 €, donc 3 fois plus l'année prochaine. Votre objectif est-il que les enfants de ces écoles retournent seuls à la maison devant la télé ou restent dehors dans la rue ? Avec ce système, les familles sont doublement pénalisées, non seulement les nouveaux horaires des rythmes scolaires leur sont imposés mais en plus, elles devront payer plus cher. Aujourd'hui, avec l'austérité, beaucoup de familles peinent, on ne peut leur opposer seulement des arguments de gestion comptable.

Dernière remarque : vous dites que le système du forfait ne correspond pas aux besoins des familles qui préféreraient un paiement à l'unité, leur avez-vous seulement demandé ? Un système mixte n'aurait-il pas été possible favorisant plutôt que pénalisant la fréquentation ?

M. ARIPA : J'avais une question qui était de savoir si ce tableau était valide sur une année ou sur combien de temps ? Est-ce qu'on en reparle dans un an ?

M. le Maire : Non, sauf si vous souhaitez changer le taux d'effort par exemple pour renchérir ou abaisser le prix global. Mais nous avons choisi le taux d'effort parce que c'est le système le plus juste. Il faut que vous trouviez un détail pour le contester, mais c'est le système le plus juste. Les familles qui verront le coût augmenter le plus sont les familles aisées, celles qui sont au plafond ; et les familles modestes, celles qui payent un tarif très bas, verront augmenter en pourcentage, un tarif très bas qui de toute façon est symbolique.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, je pense que vous n'avez jamais su et que vous ne savez pas ce qu'est une fin de mois difficile pour les familles, je pense que vous ne le savez pas. Quand vous dites que le fait de tripler quand on ne paye pas grand-chose, ce n'est pas grand-chose, moi je vous dis que si. Quand la paye de la fin du mois est bouffée le 22 du mois et qu'il n'y a plus rien à manger à la maison, si vous triplez le prix des services, pour ces gens-là c'est une calamité ! Je vous dis que quand vous tenez ces propos-là, c'est que vous ne connaissez plus rien à la vie des gens.

M. le Maire : Monsieur Le Bourhis va vous répondre.

M. LE BOURHIS : J'ai envie de répondre à votre intervention maintenant parce que tout à l'heure la FCPE parlait d'une famille d'un enfant qui avec un revenu de 1200 € par mois allait payer pour la garderie du soir 21 € ou quelque chose comme ça. C'était mon cas, quand j'avais 23 ans jusqu'à une trentaine d'années. Donc Monsieur Feuillade, ne parlez pas sans savoir.

M. FEUILLADE : Je parlais à Monsieur le Maire.

M. LE BOURHIS : Mais c'est la même chose, ne parlez pas sans savoir parce que ces situations-là je les connais bien et je ne voudrais pas qu'on pense qu'on essaye de faire de l'argent sur le dos des parents. Il y a des services qui sont rendus, j'estime qu'il est à peu près normal d'essayer de les payer à un tarif raisonnable. Actuellement, on peut montrer un tableau comme celui-là. Je voudrais dire au niveau de la garderie élémentaire du matin et du soir ou bien du matin en maternelle, pour un forfait de 10 séances, on est à un coût horaire de 0,40 € au tarif minimum et à un tarif maxi de 1,90 €.

Pour ce qui est de la garderie du soir en maternelle avec la fourniture d'un goûter, on est à un tarif mini à 0,24 € de l'heure et à un tarif maxi de 1,14 € de l'heure pour un forfait de 10 séances. Si on passe à 16, on est

en garderie élémentaire à un tarif minimum de 0,25 € de l'heure, et à un tarif maxi de 1,19 € de l'heure. Et pour 16 présences en garderie du soir en maternelle, on est à 0,15 € de l'heure au tarif mini et au tarif maxi de 0,71 € de l'heure. Je crois que les tarifs qui existent actuellement ne sont pas tout à fait normaux. Qu'il y ait des augmentations par rapport à ce niveau de tarifs qui dépassent 100%, ça fait beaucoup quand on regarde le pourcentage, mais quand on regarde le tarif lui-même, ce n'est pas extraordinaire, en tout cas c'est quelque chose qui est accessible.

M. FEUILLADE : Monsieur Le Bourhis, vous qui apparemment avez été pauvre il y a quelques années, d'après ce que vous nous dites, vous savez alors ce que c'est que 10 € à la fin du mois ?

M. LE BOURHIS : Oui et j'avais une profession tout à fait honorable puisque j'étais dans l'Education Nationale.

M. FEUILLADE : Mais je n'en doute pas un instant et il y a encore pire qu'à l'Education Nationale. Mais vous le savez bien puisque vous l'avez vécu, 10 € aujourd'hui pour une famille avec 2 ou 3 enfants, c'est 2 ou 3 jours à manger, je suis désolé, c'est 2 ou 3 jours, et donc quand vous dites qu'on multiplie par 100%, évidemment quand on prend les sommes de base ce n'est pas grand-chose mais pour ces familles, je vous le dis, c'est trop, voilà ce que je vous dis.

M. le Maire : Mais ces familles dont vous parlez bénéficient de la gratuité dans de très nombreux domaines...

M. FEUILLADE : Sauf chez nous.

M. le Maire : Nous, nous sommes partisans d'un tarif minimum et nous ne sommes pas les seuls, Bagneux aussi.

M. FEUILLADE : Mais je me fous de Bagneux et d'ailleurs, on est à Antony ! La vérité est qu'il y a des gens qui crèvent la faim le 25 du mois ! Dans ce pays, il y a 14% de gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est ça la réalité d'aujourd'hui.

M. le Maire : Oui, mais ce n'est pas une raison à Bagneux pour baisser les prix en dessous de 10 €.

M. FEUILLADE : Nous sommes à Antony, et à Antony comme à Bagneux, il y a 14% de gens qui ont faim !

M. le Maire : Vous êtes le seul à penser comme ça.

M. FEUILLADE : Eh bien si je suis le seul, je serai le seul. Et je continuerai à dire qu'il faut avoir pour les gens pauvres une attitude différente de celle qu'on a aujourd'hui.

Mme SANSY : Jean-Yves Le Bourhis vient de dire quelques éléments que je voulais avancer, ce qui me gêne un peu ici, c'est que j'ai l'impression que le principe de réalité est absent de cette discussion. Cela ne fait plaisir à personne d'augmenter les tarifs, je ne crois pas. Ce que l'on méconnaît et qui a pourtant été indiqué en tout début d'intervention, c'est que cette réforme a été imposée et est subie par tous, par vous et par nous également. Le changement et la modification des rythmes scolaires n'ont pas constitué un choix pour les mairies, quelle que soit l'orientation politique de ces mairies. On est bien d'accord, le choix a été opéré et on n'a pas d'autre alternative que de le décliner localement. Alors chacun le décline comme il pense être le mieux et effectivement dans ce cadre-là, vous avancez que ça va revenir un peu plus cher pour les parents, c'est vrai, mais ça revient à beaucoup plus cher pour la collectivité que nous composons tous. Il ne faut pas non plus le méconnaître, rien n'est gratuit dans la vie, à partir du moment où une prestation est fournie, elle n'est pas gratuite. Soit c'est l'utilisateur qui la prend en charge, soit c'est la collectivité. Dans tous les cas, elle doit être prise en charge. Là c'est un compromis qui a été proposé et qui respecte, me semble-t-il, des proportions tout à fait raisonnables.

Je suis très heurtée de vous entendre parler de ces gens-là en désignant des personnes qui devraient être traitées différemment du reste de la

population. Cela fait une vingtaine d'années que je travaille dans le domaine social, que je m'entretiens aussi avec des familles, je n'ai nulle part entendu parler d'enfants qui ne sont pas nourris pendant 3 jours. Je suis désolée, les fins de mois sont difficiles pour les uns comme pour les autres mais nous sommes quand même un pays outillé en matière d'aide sociale. C'est le principe de réalité. Vous viendrez me présenter des gens qui ne nourrissent pas leurs enfants pendant 3 jours d'affilée et un dispositif social qui reste inerte devant une situation comme celle-là, personnellement je n'ai jamais vu. J'ai travaillé, y compris dans les services d'urgence et de prise en charge urgente de jeunes enfants, on n'a pas laissé un gamin ne rien manger pendant 3 jours, je suis désolée.

M. FEUILLADE : On vous en amènera quelques-uns chez vous, Madame !

Mme SANSY : Absolument, montrez-les moi.

Mme BERGEROL : Sophie a tout à fait raison et n'oublions pas que Monsieur le Maire, contre vents et marrées, maintient la subvention au CCAS, j'invite quiconque qui a des problèmes comme ceux que vous évoquez à venir au CCAS, je vous assure qu'il sera reçu et pris en charge.

M. RUFAT : Monsieur le Maire, on a trop souvent ce même débat sur le taux d'effort et vous avez toujours refusé qu'il y ait un débat en commission Finances beaucoup plus argumenté. Je maintiens qu'on peut avoir la même rétribution de la part des usagers avec une autre politique tarifaire. On peut faire des tarifs bas plus bas et des tarifs élevés plus élevés, puisque vous dites qu'on est à 30%, et une progressivité plus grande afin d'éviter d'arriver au maximum et de faire que les familles soient riches avec 4500 €, ce qui n'est peut-être pas le seuil de richesse normal. Depuis 6 ans que cette réforme a été menée, et à l'époque je vous avais dit que c'était un progrès de passer au taux d'effort, je

maintiens que c'est un progrès, les quotients familiaux et les effets de seuil étaient d'une telle débilite que c'est bien de les avoir supprimés. Ceci étant, vous avez maintenu un seuil majeur qui est le seuil minimum et qui est dramatique, des exemples vous ont été donnés et je pense qu'on peut lisser le seuil maximum. Vous pouvez revoir avec vos services sur la masse financière en fonction du taux d'effort et des revenus des familles, vous pouvez très bien revoir la somme totale que perçoit la ville avec les services que vous demandez et l'étaler d'une autre façon.

M. le Maire : Monsieur Rufat, ne dites pas qu'il y a des situations « dramatiques », où des familles meurent de faim. Comme l'a dit Madame Bergerol, cela n'arrive jamais, jamais ! Et si cela arrivait, le CCAS est là pour intervenir tout de suite et il intervient de temps en temps, mais il n'est pas vraiment encombré par les demandes parce qu'il y a très peu de cas du type que cite Monsieur Feuillade, en tout cas pas à Antony.

M. RUFAT : C'est pour ça que l'enjeu financier est minime.

M. le Maire : L'enjeu est minime mais je note que dans toutes les villes des Hauts-de-Seine et même de l'Essonne proche, il n'y a pas la gratuité, pas de gratuité pour personne.

M. RUFAT : Je n'ai pas parlé de gratuité.

M. le Maire : Vous avez parlé de 0,12, 0,13, 0,14, qu'est-ce que ça change en réalité ?

M. RUFAT : C'est le concept de gratuité cachée dont vous avez parlé tout à l'heure.

M. le Maire : Non, par exemple Bagneux est à 10,50 €. Personne n'applique vos principes.

M. RUFAT : Je vois que vous aimez beaucoup vous référer à Bagneux sur notre territoire !

M. le Maire : C'est un principe de démagogie.

M. RUFAT : Non, la démagogie aurait été de dire qu'on baisse tous les tarifs, c'est cela la démagogie, et qu'on fait augmenter les impôts. Ce n'est pas ce que l'on vous propose.

M. le Maire : Augmenter les impôts, ce n'est pas terrible comme démagogie, ce n'est pas comme ça que vous gagnerez les élections !

M. RUFAT : Je vous dis qu'on pourrait avoir la même perception des services avec un étalement plus social et plus équitable.

M. LE BOURHIS : Je voulais juste préciser que dans la hausse des tarifs, il faut tenir compte du fait qu'il y a 4 heures 30 de garderie supplémentaire par semaine.

M. le Maire : 4 heures 30 ; l'heure se paye.

M. LE BOURHIS : La question pour le moment et en particulier en début d'année scolaire, c'est qu'il ne pouvait pas y avoir d'activités construites, c'était uniquement disons du tri. Et maintenant, il y a des activités construites qui sont proposées, l'année prochaine aussi il y aura des activités qualitatives qui seront proposées, l'information a été donnée en comité de pilotage.

M. FEUILLADE : Mais on est au conseil municipal.

M. LE BOURHIS : Je n'ai pas repris tous les documents précis pour pouvoir vous répondre ce soir comme je l'ai fait en commission Education. Je peux quand même vous en parler. Il y a des activités qui pourront être organisées soit librement avec les enfants, d'autres qui pourront aller sur des pôles où des activités seront organisées par un animateur. Ou bien encore, ce seront des animateurs qui prendront des groupes d'enfants et qui mèneront une activité qui pourra être soit des marionnettes, soit des activités de chant, des exercices physiques, etc... Mais actuellement, avec l'organisation de 16h fin de la classe, 16h30 un premier temps de garderie, après le goûter, puis à 17h on commence seulement à proposer des activités, ce n'était pas possible de mettre en

place des activités qui soient un peu construites, un peu intéressantes, et qui respectent aussi le rythme de l'enfant. Il ne faut pas oublier qu'en maternelle, on a des enfants de 3 à 5 ans. Certains n'ont pas encore 3 ans en début d'année. Quand ils arrivent à la fin de la journée, ils sont fatigués, ils ont peut-être besoin de se détendre, ils ont besoin d'aller aux toilettes, chaque fois qu'on passe de l'intérieur d'un bâtiment à l'extérieur, il y a l'habillage, dans le sens inverse il y a le déshabillage, il faut laver les mains, et ensuite c'est le goûter. Ce temps de 16h jusqu'à 17h, je pense, est confortable pour que les enfants soient pris en charge d'une manière paisible, qu'ils ne soient pas stressés et qu'ils puissent se détendre, ils seront moins fatigués. Aujourd'hui, les parents constatent que les enfants sont tendus, énervés, fatigués, je le comprends très bien et j'ai à cœur et nous avons tous à cœur avec les gens qui s'en occupent de leur proposer un temps paisible en fin de journée pour que les rythmes des enfants de cet âge soient respectés.

M. FEUILLADE : Juste une question sans vouloir insister, êtes-vous en train de nous dire qu'entre 16h et 17h, les enfants de maternelle on leur fait se laver les mains, on les met sur un banc et ils attendent 17h ?

M. LE BOURHIS : Il n'y a plus de bancs...

M. FEUILLADE : Il n'y a plus de bancs, donc ils restent debout. Que font-ils entre 16h et 17h ? Je vous le dis : pour les gamins de maternelle, on a un vrai problème d'activités entre 16h et 17h. Ces gamins s'ennuient, n'ont rien à faire, c'est une vraie question.

M. le Maire : Mais laissez-les se reposer, ces pauvres enfants !

M. FEUILLADE : Se reposer mais dans quelles conditions ? Ils ne font rien, on ne leur fait rien faire.

M. LE BOURHIS : Arrêtez de dire des bêtises, ce sont des contre-vérités et vous livrez cela comme des informations, c'est cela qui m'agace !

M. FEUILLADE : Vous aussi, vous donnez des informations. Ici, je me fais le porteur de ceux qui me le disent, vous dites que ce n'est pas vrai, je dirai aux citoyens qui me racontent ça que ce sont des menteurs puisque Monsieur Le Bourhis dit que ce n'est pas vrai, je leur dirai demain. D'ailleurs ils l'entendent, ils regardent le conseil et ils auront compris donc que ce qu'ils m'ont dit n'est pas vrai !

M. LE BOURHIS : Monsieur Feuillade, ce que vous venez de dire était vrai au début de l'année et cela s'est prolongé, puis progressivement à partir du deuxième trimestre, des activités ont pu commencer à être proposées à partir de 16h45 – 17h, mais seulement à partir de ce moment-là parce qu'il y avait au début à assurer la sécurité et la gestion de trois flux d'enfants qui faisaient des choses différentes, et ça ce n'est pas du tout satisfaisant. C'est pour cela que l'ensemble ou la grosse majorité des partenaires de l'Education qui ont été concertés se rendait compte que dans la réalité des choses, on ne pouvait pas continuer comme ça et il fallait supprimer cette sortie à 16h30.

Mme CHARRIER : A propos des activités périscolaires, je crois qu'en septembre prochain il faudra faire un bilan de ce qui s'est fait cette année, et il faudra entamer une démarche pour que le contenu des activités périscolaires soit enrichi et qu'on sache véritablement ce qui s'y fait pour qu'on parle en connaissance de cause. Merci.

M. le Maire : Tout le monde s'est exprimé ?

M. ARIPA : Simplement pour expliquer mon vote : Monsieur le Maire, Monsieur Le Bourhis, je comprends très bien que ces situations sont difficiles à gérer, les enseignants ne sont pas contents, les parents non plus, les enfants sont fatigués, vous gérez une situation dont vous n'êtes pas responsables bien sûr et l'idée de faire un bilan et de retravailler est bonne, il ne faut pas que ce soit définitif, il y a des choses à refaire, à revoir, il faut retravailler dessus. Je m'abstiendrai sur ce vote.

M. le Maire : Avant de retravailler, vous avez raison, il faut faire un bilan et on verra s'il y a besoin de retravailler.

Je donne une dernière fois la parole à la FCPE et nous voterons.

M. le Représentant de la FCPE : Je vous remercie, Monsieur le Maire, je voudrais juste revenir sur deux points : Le premier pour illustrer le dialogue actuel entre la Mairie, les représentants des parents et les enseignants. Le projet éducatif de territoire, PEDT, n'existait nulle part avant la réforme, ce qui existait était un projet éducatif local. Ce que les circulaires ont mis en place avec la réforme, c'est un PEDT qui doit être compatible avec le projet éducatif local ; et elles prévoient aussi qu'à la fois la Mairie mais aussi les représentants des parents et ceux des enseignants participent à l'élaboration de ce PEDT. Or nous avons été informés six mois après de la signature en catimini du PEDT d'Antony. On est vraiment très étonnés.

Au niveau de la pétition qui a reçu plus de 700 signatures de la part des parents d'Antony, il n'y avait pas seulement la demande d'une possibilité de retourner à la garderie après l'EMS, il y avait aussi le maintien de la sortie à 16h30 et cela a un impact direct puisqu'en supprimant la sortie de 16h30 réclamée par toutes ces familles lors de la pétition, on va venir alimenter de manière disproportionnée les études et les garderies.

J'en viens maintenant à la question des tarifs : je ne voudrais pas qu'on considère qu'aller à la garderie ou aller à l'étude, c'est comme aller au supermarché, je ne vois pas pourquoi il y a un coût unitaire à cela, il faut bien comprendre que pour certaines les familles sont obligées de mettre leurs enfants à la garderie 16 fois ou 18 fois par mois parce que c'est la résultante de leurs contraintes professionnelles, ce n'est pas un choix, ils ne sont pas en train d'acheter des bouteilles de soda. Donc ce coût à l'unité est quelque chose que nous ne comprenons pas.

Et que ce soit les familles au tarif plancher ou les familles au tarif le plus élevé, elles sont toutes touchées par une hausse considérable qui s'étale entre 27% pour la hausse la plus basse et jusqu'à 162% pour la hausse la plus forte. Donc j'aimerais que les membres du conseil municipal votent en ayant ces chiffres en tête ; je vous remercie.

M. le Maire : Vos chiffres sont faux puisque ceux qui consomment moins paieront moins et ceux qui consomment plus paieront plus. Il y aura nécessairement des familles qui paieront moins, donc vos calculs sont faux.

M. le représentant de la FCPE : J'ai pris l'exemple d'une famille qui a des contraintes professionnelles et qui doit mettre ses enfants régulièrement à l'étude ou à la garderie, mais ce n'est pas un choix.

M. le Maire : Oui mais ce n'est pas une raison, quand vous allez au supermarché, vous payez au taux d'effort quelquefois, jamais ?

M. le représentant de la FCPE : Si on appliquait le taux d'effort à l'impôt sur le revenu, ce serait un scandale, l'impôt sur le revenu est progressif, là il n'y a aucune dégressivité.

M. le Maire : Le taux d'effort ? Non, le taux d'effort, c'est : vous gagnez 1000, vous payez 1, vous gagnez 5000, vous payez 5.

M. le représentant de la FCPE : Est-ce qu'on applique la même chose sur l'impôt sur le revenu ?

M. le Maire : La FCPE s'était opposée à ce qu'on augmente le plafond à l'époque ; je m'en souviens très bien, elle avait écrit des lettres terribles pour me dire qu'il fallait baisser le plafond, et M. Rufat aussi d'ailleurs ; vous avez défendu les riches ce jour-là.

M. RUFAT : Non, pas du tout !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.)

- Information sur Massy-Valenton.

M. le Maire : C'est une information promise à la demande de M. Meunier et de M. Rufat, les deux ont demandé la même chose, M. Néhmé aussi, sur l'enquête publique concernant Massy-Valenton.

Je vais vous dire ce que la ville a écrit sur le registre, et vous me direz ce que vous avez écrit vous-même dans l'opposition, d'ailleurs je ne suis pas sûr que vous ayez beaucoup écrit, M. Feuillade.

M. FEUILLADE : Mais Monsieur le Maire, nous ne sommes pas à la NSA ! Vous ne pilotez pas encore l'agence de renseignements ?

M. le Maire : L'exécutif de la ville a écrit ceci : « Le projet Massy-Valenton avait pour objet de permettre le passage de plus de TGV sur la ligne C du RER en attendant la construction de la ligne d'interconnexion sud. Or, depuis 10 ans, le nombre de rames TGV d'interconnexion a fortement baissé sur la ligne Massy-Valenton, et le gouvernement a décidé d'abandonner l'essentiel de ses projets de nouvelle ligne à grande vitesse. La SNCF a fait valoir en outre sa volonté de concentrer ses moyens désormais sur l'entretien de son réseau qu'elle avait négligé auparavant. La Cour des Comptes dit la même chose. Donc il y a maintenant une forte volonté de la part du gouvernement et de la SNCF de ne plus construire de lignes TGV et donc de ne plus augmenter le nombre de ses rames.

Il n'y a donc plus aucune raison de penser que le nombre de rames TGV d'interconnexion pourrait augmenter au cours des prochaines années. Le projet Massy-Valenton a perdu de ce fait à notre avis sa raison d'être. A l'heure où l'on ne cesse de nous demander de nous serrer la ceinture, alors que l'Etat réduit de manière considérable ses dotations aux collectivités - nous allons perdre maintenant, c'est à peu près sûr, 11M€ puisque la baisse des dotations est encore plus forte que ce que l'on prévoyait - dépenser une telle somme de l'ordre de 100 M€ pour un projet

devenu inutile relève de la gabegie. Si néanmoins il était mis en œuvre, il provoquerait des nuisances considérables aux riverains de la ligne C : le bruit surtout en cas de travaux de nuit, de la poussière, le passage de milliers de camions remplis de terre, dans les rues étroites du quartier Pajeaud et du quartier Fontaine–Michalon, et d'autres quartiers aussi sans doute. Bien sûr les riverains bénéficieraient de protections phoniques puisque nous avons réussi à les obtenir au cours d'une longue bataille pendant la concertation, mais les riverains auparavant et pendant 3 ans au moins, pendant la durée des travaux, subiraient des nuisances extrêmement fortes.

C'est pourquoi la ville d'Antony avait demandé en juillet 2013 et de nouveau en mars dernier l'abandon du projet Massy-Valenton. Le gouvernement ne nous a pas malheureusement écoutés et il lance aujourd'hui l'enquête publique ; donc je tiens à confirmer mon opposition formelle à ce projet et j'appelle les Antoniens à en faire de même.

En outre, s'agissant du projet de suppression du passage à niveau, lors de la concertation aucun scénario proposé par RFF n'a fait consensus auprès des riverains qui verraient leur vie quotidienne durablement perturbée. Le nombre de TGV utilisant la ligne étant en baisse, on l'a vu, avec le projet du Grand Paris le doublement du nombre de RER ne semble plus d'actualité, en outre avec les ponctions opérées par l'Etat, quoi qu'en pense M. Rufat, sur les communes, la ville ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour participer au financement de ces travaux. Si effectivement la ville devait supporter la moitié du coût des travaux, cela ferait 13 M€, c'est totalement exclu.

M. RUFAT : Cela ne coûte pas plus qu'une fosse de plongée !

M. le Maire : Mais la fosse de plongée va rapporter de l'argent, et pas a priori le passage à niveau.

Il faut comparer ce qui est comparable au lieu de lancer comme ça des phrases sans queue ni tête !

M. RUFAT : En tous cas le projet de fosse de plongée n'est pas rentable.

M. le Maire : Mais si, il est rentable. Savez-vous qu'il y a déjà une douzaine de clubs qui ont réservé leur place alors que le premier coup de pioche n'a pas été donné ? Quand un équipement est attendu autant que celui-là, il ne peut pas ne pas être rentable, ce n'est pas possible. Par contre pour le passage à niveau ...

M. FEUILLADE : Je pensais que l'information que vous alliez donner, outre celle-ci, était aussi d'informer les habitants de la ville que lundi prochain une réunion publique est organisée par les commissaires enquêteurs à notre demande et à la vôtre aussi je crois, à la salle du Mont-Blanc.

M. NEHMÉ : Ce n'est pas « je crois », c'est « sûr » !

M. FEUILLADE : Je croyais que dans votre règlement, M. le Maire, on n'interrompait pas les orateurs !

Lundi prochain, à 20h, à la salle du Mont-Blanc, il y a une réunion organisée par les commissaires-enquêteurs avec la SNCF et le public pour s'exprimer sur cette enquête publique.

D'autre part, autre information à mon avis importante : cette enquête publique est prolongée jusqu'au 10 juillet prochain, donc le public pourra s'exprimer.

Sur le fond, évidemment nous n'avons aucun problème puisque je rappelle de mémoire que hormis le dernier vœu de juin 2013, tous les autres, c'est nous qui les avons proposés.

M. le Maire : Pas du tout !

M. FEUILLADE : Mais si.

M. le Maire : Non, si vous n'arrêtez pas je vais donner la parole à Monsieur Nehmé et vous allez voir !

M. FEUILLADE : Si, nous les avons proposés et vous les avez acceptés !

M. le Maire : Non, pas du tout, c'est nous qui avons présenté ces vœux.

M. NEHMÉ : Vous venez de dire que nous avons marchandé la ligne 18 avec Massy-Valenton, franchement c'est n'importe quoi !

M. FEUILLADE : Mais ce soir l'heure n'est pas à la polémique, l'heure sur ce projet-là est à l'union, on est d'accord, ça dure depuis 2003 et depuis 2014 vous êtes d'accord avec nous ! Donc oui, nous soutenons cette démarche, nous la soutenons et la partageons pour une grande partie, et nous en rajouterons d'autres, c'est pour cela que vous n'avez pas eu le temps de les lire, M. le Maire ; je n'avais pas lu les vôtres encore, je n'avais lu que les vœux étaient apposés sur les registres, je n'avais pas vu l'intervention que vous venez de nous faire connaître ce soir. Mais je me réjouis et je suis tout à fait satisfait que sur ce point là nous soyons ensemble unis et d'accord, et j'espère que nous le serons jusqu'au bout.

M. le Maire : Cela dépend de vous, M. Feuillade.

M. FEUILLADE : Vous savez bien que sur ce projet-là, depuis 2003 nous n'avons pas failli, je me rappelle même d'une époque où une maire adjointe proposait de se coucher sur les voies du passage à niveau pour empêcher le projet, je m'en souviens très bien ; donc on est fondamentalement aujourd'hui opposés à ce projet, on soutiendra la démarche, j'espère que vous soutiendrez la nôtre, mais jusqu'au bout, Monsieur le Maire, jusqu'au bout. Sur le passage à niveau vous pouvez dire aujourd'hui que vous n'êtes pas d'accord, mais vous nous expliquerez quand même pourquoi RFF dit : le projet de passage à niveau qui est dans ce projet-là a été négocié avec la mairie.

M. le Maire : Non, pas du tout.

M. FEUILLADE : C'est ce qu'ils disent, et si c'est faux vous le direz lundi, vous direz que ce projet n'a pas été négocié, et vous direz aussi lundi

qu'il est hors de question que la ville, puisqu'on est contre ce projet, participe ou finance l'entretien des panneaux des murs de protection tel que l'a demandé M. Nehmé durant toute la négociation.

M. NEHMÉ : Tout à fait. Vous avez assisté à une grande partie des réunions pendant la concertation, pas à toutes les réunions mais vous étiez principalement présent, soit vous soit votre fils ou quelqu'un de votre association, RFF a essayé par tous les moyens d'obtenir une position de la ville sur un des projets qu'ils ont présentés et je vous défie de me montrer dans quelque compte rendu que ce soit celle que nous avons choisie.

Il faut arrêter de raconter n'importe quoi parce que les gens vont finir par vous croire ! Si vous allez sur le site de la ville, vous verrez la position de la ville tout à fait clairement exprimée, les registres de la concertation sont à la disposition de tout le monde, M. le Maire a été le premier à s'exprimer sur ce projet.

M. FEUILLADE : Tu parles de la lettre du Maire de 2008 pendant la campagne électorale ?

M. NEHMÉ : Pas du tout.

M. FEUILLADE : Mais c'est de celle-là qu'il faut parler !

M. NEHMÉ : Pas du tout, on ne peut pas comparer la situation de 2008 à la situation d'aujourd'hui, c'est impossible !

M. FEUILLADE : Donc tu vois bien que tu as évolué !

M. NEHMÉ : Cela fait 7 ans !

M. MEUNIER : Sur le fond, je voudrais dire que nous partageons votre démarche et votre opposition au projet de ligne TGV Massy-Valenton ; maintenant sur RFF et le projet de passage à niveau j'espère que vous ferez dire à RFF que le projet de passage à niveau n'est pas mis en accord avec vous. C'est ce qu'aujourd'hui RFF prétend. Qu'il y ait un accord de la municipalité, cela peut arriver.

M. le Maire : Oui, pas d'autre intervention ? Et alors vous, M. Feuillade, qu'avez-vous écrit ?

M. FEUILLADE : Je ne suis pas le Maire de la ville, vous, vous représentez l'ensemble des Antoniens, donc vous vous exprimez au nom de l'ensemble des Antoniens. Et vous ne cessez de nous dire ici que nous sommes la piétaille minoritaire qui n'a pas gagné les élections, donc vous voulez ce soir que je vous dise ? Alors je vais vous dire ce que nous allons dire, on va dire ce que l'on dit depuis le début : nous sommes farouchement opposés à ce projet, et depuis l'origine de ce projet, ce projet n'a aucun sens. Faire circuler des TGV sur des voies de RER C, des TGV à 110 à l'heure, avec des RER C qui roulent à 45 à l'heure, à un moment donné, je ne suis pas un grand mathématicien mais sur 18 kms, il arrivera un moment où ces trains se rencontreront, il y en aura un derrière l'autre qui attendra que l'autre avance.

D'autre part le doublement du RER C, qu'est ce que c'est ? C'est une carotte qu'on nous a tendue puisque les riverains d'Antony étaient farouchement opposés, qu'est-ce qu'ils ont trouvé, le STIF et nos amis de l'époque ? On va leur coller 10 RER C de plus....

M. NEHMÉ : Ce sont vos amis de la Région !

M. FEUILLADE : Je n'ai pas d'amis, je ne suis pas comme toi, Wissam, je fais de la politique, donc je n'ai pas d'amis ! Je continue sur l'évolution de ce dossier : par rapport au RER C, oui on nous a tendu une carotte ; comme ils ont vu que ça ne passait pas ils se sont dit : on va leur coller un peu de RER C... c'est bien la carotte. Qu'est-ce qui s'est passé depuis ? La ligne 18 d'Antonypole, il faut le reconnaître et il faut le dire, qui a été gagnée par le président du Conseil général, il s'est battu pour l'avoir, la gare à Antony et il l'a eue, cette ligne change complètement la donne. Parce qu'aujourd'hui depuis Antony Sud, on pourra aller à Orly en 4 minutes, Antony-Orly en 4 minutes, on pourra rejoindre avec la ligne 14

le centre de Paris en 20 minutes ; avec le tortillard du RER C on met trois quarts d'heure ; alors évidemment n'importe quel citoyen lambda se dit : je prendrai la ligne 18 et je ne prendrai plus la ligne C, et on est en train de nous vendre un truc qui ne sert à rien du tout. Voilà un des arguments. Je ne parle pas de la césure que ce projet va induire dans notre ville, 1,6 km de murs ; on les connaît tous, les murs de la SNCF, M. le Maire, ils seront tagués sur 1,6 km ! Wissam Nehmé a proposé de les laver chaque fois qu'il faudra sur le budget de la ville, c'est ce qui va nous arriver, une césure au sein de notre ville.

Alors moi je mets en garde M. le Maire : aujourd'hui on nous dit qu'il y a moins de TGV, c'est vrai mais vous savez comment ils ont fait, ils les accrochent au Mans, avant il y en avait 2, au Mans on les arrête et on les accole les uns derrière les autres, et on les fait passer à Antony, de cette façon ils disent qu'il n'y en a plus qu'un. En réalité, c'est un accolé avec celui de Rennes ou celui de Bordeaux. Et on nous dit : ça baisse, on est passé de 45 TGV à 32 aujourd'hui...

M. le Maire : Oui, mais vous savez aussi que le trafic voyageurs diminue, et avec la gare il diminuera encore plus.

M. FEUILLADE : Non, vous vous trompez, avec vos amis qui ne cessent de prôner la libéralisation des trafics, à l'horizon 2020 le trafic ferroviaire sera entièrement libéralisé et quand la Deutsch Bahn ou Italia Itinera demanderont un sillon, la SNCF sera obligée de leur céder. Il y a une directive européenne que vous connaissez aussi bien que moi certainement qui dit que lorsque le trafic sera « embolisé », on devra impérativement supprimer le trafic de proximité pour laisser passer le trafic international et de grande vitesse, vous connaissez très bien cette directive. Alors il ne faut pas raisonner en disant qu'aujourd'hui il n'y a que 32 trains, oui il y en a 32 et si on continue, il n'y en aura plus du tout ! Nous, nous avons un risque majeur que cette voie aujourd'hui ou demain

devienne une véritable autoroute ferroviaire, mais je vois bien que vous n'êtes pas d'accord, que l'ancien de la SNCF dit non...

M. le Maire : C'est absurde !

M. FEUILLADE : Et moi je vous dis que c'est le risque. Donc je conclus : le vrai projet, si on veut une interconnexion des lignes à grande vitesse, il faut réaliser l'interconnexion sud en souterrain, et c'est le seul moyen de régler ce problème en desservant éventuellement l'aéroport de Paris. Parce que le risque aussi sur cette ligne, et j'en aurai fini, c'est que quand vous lisez le compte rendu de l'association Interconnexion Sud qui s'est réunie en présence des ministres au mois de décembre, qu'est-ce qui est dit ? Il est dit que si l'interconnexion sud ne se fait pas, il faudra de toute façon réaliser la gare TGV pour desservir Orly à Pont de Rungis sur la ligne Massy-Valenton. Relisez les comptes rendus, je peux vous les donner, je les mets à votre disposition, cela veut dire qu'on a un risque majeur ; je vois bien votre scepticisme mais sincèrement je suis inquiet sur ce projet.

M. le Maire : Le problème avec cette argumentation, c'est que vous donnez des armes à nos ennemis en faisant croire que les TGV ont encore un avenir...

M. FEUILLADE : Mais bien sûr qu'ils ont un avenir !

M. le Maire : Vous justifiez le projet et vous faites un contresens absolu.

M. FEUILLADE : Mais vous, vous faites l'autruche, M. le Maire, vous dites qu'il y a moins de TGV aujourd'hui, oui, parce que c'est trop cher....

M. le Maire : Il y en aura moins à l'avenir. C'est ce que dit la Cour des Comptes et ce que disent tous les experts et d'abord la SNCF.

M. FEUILLADE : Relisez les rapports de la Cour des Comptes depuis 20 ans, vous verrez le nombre de sottises ou de choses justes qu'elle a dites et qui ne sont jamais rentrées en application.

M. le Maire : Je pense qu'on peut s'arrêter là, le débat a eu lieu, on n'est pas du tout sur la même longueur d'ondes puisque vous avez des arguments totalement opposés aux nôtres et qui vont jouer contre nous en donnant des arguments supplémentaires à RFF et à la SNCF pour faire le projet. Donc je prends acte de ce débat et nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

- 2 - Groupe scolaire et centre municipal de Loisirs angle de l'avenue Lavoisier et de la rue Pierre Gilles de Gennes :

- . Approbation des études stade avant projet définitif (APD)**
- . Adoption de l'avenant n° 1 portant fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre.**

(Rapporteur : M. LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Bien sûr, par rapport au stade de l'esquisse, des modifications ont été apportées à ce projet, modifications qui ne sont pas sans l'améliorer et dont on peut prendre connaissance dans le document joint relatant la phase d'APD. Il n'en demeure pas moins que la surface de ce nouveau groupe scolaire reste contrainte par la surface du terrain qui lui a été affecté, avec pour conséquences des salles de classe quelque peu exiguës, des halls parfois étroits, une cour en R+1 pour l'école élémentaire, et une absence d'arbres et de végétation d'une manière générale. Mais certainement ceci s'explique par la densité particulièrement élevée du quartier dans lequel se situe cette nouvelle école !

Trêve de plaisanterie : vous aviez pourtant la possibilité d'acquérir du Conseil départemental des Hauts de Seine une surface foncière plus élevée, ce qui vous aurait permis non seulement d'agrandir la surface de

cette nouvelle école mais aussi de permettre à Antony Habitat de construire de nouveaux logements sociaux. Au lieu de cela vous avez préféré laisser le Conseil départemental vendre la parcelle contiguë à celle de la future école à un promoteur qui ne réalisera dessus que des logements privés ; c'est un choix de votre part.

Mme BERGEROL : Je vois qu'il y a une concordance parfaite d'interventions entre les groupes communistes du Conseil départemental et du Conseil municipal. En effet, on construit une école, je pense que ce sera bien qu'il y ait des familles qui s'installent à proximité, et puis en ce qui concerne le logement social, c'est un quartier qui n'en est pas forcément dépourvu, donc nous sommes pour la mixité sociale.

M. le Maire : J'avais prévu de répondre à votre question écrite mais visiblement vous avez déjà défloré le sujet : d'abord le terrain appartient au Conseil départemental, il fait ce qu'il veut, c'est lui qui décide, ce n'est pas nous ; et deuxièmement, que ce terrain soit affecté à la construction de logements, c'est normal, quand un équipement public laisse un vide, les instructions que l'on reçoit du gouvernement sont de le remplir avec du logement. Alors vous dites : oui, mais seulement avec du logement social, là effectivement Véronique Bergerol a déjà répondu partiellement mais j'ai quelques chiffres précis là-dessus : La résidence Lavoisier et les logements sociaux déjà construits il y a quelques années sur le parc de Tourvoie font au total 389 logements. Sur ce quartier, si on s'arrête au bout de la rue Lavoisier, il y a 240 logements d'accession. Nous avons un ratio de 60% de logement sociaux, vous voulez passer à 80 mais Monsieur Valls, Premier ministre, a demandé à tout le monde de ne pas dépasser la barre des 50%, donc au-delà on rentre dans les difficultés. Nous sommes à 60%. Grâce à ce projet du Conseil général on va revenir à un taux de 50%.

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, vous ne cessez de dire à juste titre qu'il n'y a pas de foncier pour construire du logement social ; il se trouve que là et un peu ailleurs il y a du logement social public....

M. le Maire : Oui, il faut le faire ailleurs.

M. FEUILLADE : Il ne s'agit pas de tout faire en logement social mais on pouvait avoir un projet équilibré mixte.

M. le Maire : Non.

M. FEUILLADE : Parce que vous n'en voulez pas.

M. le Maire : Nous sommes, nous, pour la mixité et pas pour le logement social pour tous, comme vous.

M. FEUILLADE : Cela, je l'ai bien compris !

M. le Maire : Nous sommes dans ce quartier à 60% de logement social, en faisant 80 ou 100 logements sur ce terrain là, on arriverait à 70%, ce serait un taux digne de Bagneux ! Nous, notre modèle, ce n'est pas Bagneux.

M. FEUILLADE : Donc si je suis votre raisonnement, vous êtes pour démolir du secteur pavillonnaire pour pouvoir construire du logement social. Je prends votre raisonnement à l'envers : dans ce quartier là il y en a trop et dans d'autres pas assez, donc vous allez démolir du pavillonnaire !

M. le Maire : Non, nous arriverons à nos 25% de logement social imposé par le gouvernement sans toucher au secteur pavillonnaire.

M. LEGRAND : Sur le quartier il y a 900 logements sociaux avec Guillebaud d'un côté...

M. le Maire : Oui, il y a aussi la résidence Guillebaud. Mais déjà, en s'arrêtant au bout de la rue Lavoisier, on est à 60-40 ; c'est un taux excessif, donc il faut équilibrer avec des logements moins sociaux et faire des logements sociaux ailleurs. Nous arriverons à nos 25% de logement social, nous sommes déjà aujourd'hui à 21,45% sans compter les 66

logements de la Croix de Berny qui vont arriver très rapidement, dans les mois qui viennent. Donc ne racontez pas n'importe quoi, nous sommes aujourd'hui en avance dans notre chemin vers les 25%, nous y arriverons bien avant l'échéance légale de 2025.

M. MARTIN : Juste un mot : nous nous connaissons bien avec M. Feuillade et je ressens bien son côté provocateur, mais je suis sûr qu'on est d'accord pour ne pas densifier plus en logement social dans ce quartier.

Mme CHARRIER : Il faut du logement social mais il faut aussi de la mixité, pas seulement du logement social sinon on fait des ghettos, et je suis contre la ghettoïsation, mais ne vous réjouissez pas trop, ce que je veux aussi, c'est de la mixité en centre ville, c'est-à-dire du logement social en centre ville et pas seulement du logement bourgeois pour les hauts revenus à la place des logements sociaux. Un équilibre des deux, c'est cela que je souhaite en ce qui me concerne.

Mais je voulais en venir surtout à la construction de l'école et aux problèmes annexes sur lesquels nous n'avons toujours pas eu de réponse. Pour ce qui est des modifications apportées par les architectes, il y a des choses qui ont évolué, apparemment elles ont évolué dans le bon sens, mais il est certain que les architectes ne peuvent pas modifier le cahier des charges, et le cahier des charges avait des contraintes et ces contraintes là les obligent à des choses qui ne sont pas obligatoirement favorables. M. Meunier en a déjà parlé, je ne m'étendrai pas sur le sujet mais par exemple il y a la cour R+1 qui de plus est en limite séparative, on voit même apparaître sur les modifications des plans qui nous ont été donnés qu'il y a une diminution de l'espace extérieur de l'école élémentaire qui était probablement due à l'augmentation du bâti à cause de la contrainte, c'est un choix que vous avez fait, M. le Maire, cela n'aurait pas été le nôtre. Vous, vous dites que c'était cher et vous avez

préférée privilégier les promoteurs immobiliers, pour nous, pour l'éducation ce n'est pas cher, il faut construire pour l'avenir et on était pour investir pleinement pour les générations futures.

Il y avait aussi d'autres points qui étaient soulevés lors du conseil municipal du 25 septembre 2014 et sur lesquels aucune réponse satisfaisante n'a encore été apportée, nous aimerions que vous les preniez vraiment en compte. A part une évolution de la carte scolaire qui avait été suggérée par M. Le Bourhis pour éviter la traversée des voies, quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter que les collégiens pour le moment, et on peut penser les écoliers par la suite, franchissent les voies du RER C où passent les TGV ? Comment allez-vous faciliter le passage de ces voies par les mères avec des poussettes ou les personnes en fauteuil roulant, le tunnel étant quasi insalubre ?

Dernier point : à propos de l'école Dunoyer de Segonzac, on vous avait demandé ce que vous comptiez faire des locaux une fois que l'école serait fermée, vous ne nous avez toujours pas donné la réponse, nous insistons pour qu'il soit réhabilité et qu'il serve de maison de quartier, de locaux associatifs pour les habitants du quartier Guillebaud et des Rabats. De ces lieux là nous avons encore et toujours besoin.

M. LE BOURHIS : Par rapport au projet lui-même, compte tenu de l'espace qu'il y a, je trouve que l'école a été superbement conçue, d'ailleurs quand on a eu le concours, il y a eu une unanimité pour choisir cet architecte et cet architecte fait une école en respectant les normes en vigueur au niveau de l'espace, je trouve que ce n'est pas un bon procès.

Mme CHARRIER : Mais ce n'est pas du tout un procès que je fais aux architectes, le procès est fait au cahier des charges ; il est fait au fait que la surface achetée au Conseil départemental pour construire cette école aurait pu être plus importante ; on en avait discuté, M. le Maire avait dit que c'était trop cher, il nous a dit le prix auquel ça revenait.

Donc il n'est pas question de contester le projet, le projet fait le maximum, ce que nous contestons, nous, c'est le choix qui a été fait par la majorité de ne pas acheter plus de terrain.

M. le Maire : Une fois que ce sera terminé vous direz que vous étiez pour le projet.

Mme CHARRIER : Non, à chaque fois c'est la même chose, je ne dirai pas cela...

M. le Maire : C'est comme pour le cinéma...

Mme CHARRIER : C'est pareil pour le cinéma et pour tout, nous ne sommes pas contre, ne dites pas cela, ce n'est pas du tout exact, on est contre le choix d'une surface restreinte, après on est pour le projet qui a été fait, je faisais partie du jury de concours, c'était le projet qui semblait le mieux au vu des exigences et des contraintes que vous imposiez aux architectes.

M. le Maire : Les architectes sont bons, ce sont les élus qui sont mauvais, c'est classique !

M. MEUNIER : Vous ne pouvez pas en permanence caricaturer nos positions, ce n'est pas parce qu'on vous dit que la surface du terrain est contrainte et qu'on aurait préféré avoir une école plus grande qu'on est forcément contre le projet tel qu'il est réalisé aujourd'hui ; c'est certain qu'on doit reconstruire cette école et on votera pour ce projet, il n'empêche qu'on peut émettre des réserves.

M. le Maire : Oui. On passe au vote ?

M. LE BOURHIS : Il y avait une deuxième partie dans l'intervention de Mme Charrier concernant l'aménagement du passage sous les voies ; effectivement il y a un travail à faire avec la SNCF pour que ce soit aménagé et que ce ne soit pas repoussant comme ça l'est actuellement.

Et en ce qui concerne les aménagements de carte scolaire, on va commencer à y travailler à partir de l'année prochaine, à la prochaine

rentrée, parce que cela ne concernera pas que le secteur de l'école Dunoyer de Segonzac mais il y aura aussi des répercussions sur les secteurs scolaires des écoles alentour.

Mme CHARRIER : La carte scolaire, c'est dans vos mains, par contre dans la négociation avec la SNCF, il y a aussi la SNCF. Et vous savez encore mieux que moi que c'est long, qu'il faut insister, etc... donc il faudrait s'y mettre tout de suite.

M. LE BOURHIS : Des contacts avaient déjà été pris avec notre collègue Philippe Martin, il faut les reprendre.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Pourquoi discuter ce point si vous êtes pour ?

- 3 - Espace Vasarely : Adoption de l'avenant n° 2 au marché de travaux du lot marché global passé avec entreprise GCC SAS.

(Rapporteur : Mme LEON)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Ce que ne dit pas le rapport, c'est que dans les simplifications de prestations est comprise la suppression des panneaux photovoltaïques initialement prévus. J'ai bien noté les explications données en commission municipale Urbanisme et Travaux sur le sujet : surfaces de panneaux photovoltaïques trop faibles, retour sur investissements inexistant. Il n'en demeure pas moins que nous regrettons ce recul, en matière de développement durable les collectivités territoriales se doivent en effet d'être motrices au même titre que l'Etat, et l'argument financier ne peut être le seul à être pris en compte.

M. le Maire : D'autres interventions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 4 - Acquisition par la ville d'une emprise de terrain de 20 mètres carrés issue de la parcelle cadastrée CP n° 145 sise avenue François Sommer appartenant à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP)

(Rapporteur : M. MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : On l'acquiert à un euro symbolique.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 5 - Acquisition par la ville d'une emprise de terrain de 116 mètres carrés issue de la parcelle cadastrée au n° 106 sise 79 rue des Glaises appartenant à Monsieur Alain Dubouchet.

(Rapporteur : M. MARTIN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : 7000 €, c'est conforme aux estimations de France Domaine ?

M. MARTIN : Tout à fait.

M. RUFAT : Je ne peux pas m'empêcher de faire un petit clin d'œil : on va acheter cette parcelle de voirie à 70 € le mètre carré alors qu'en centre ville, pour la Franco-Suisse on met 80 €, donc vous avez mieux négocié avec M. Dubouchet qu'avec la Franco-Suisse.

M. MARTIN : C'est le prix des Domaines.

M. le Maire : On n'a pas le choix, on doit suivre le prix des Domaines.

M. MARTIN : Le prix des Domaines est incontournable.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 6 -Autorisation accordée à M. le Maire de déposer une demande de permis de construire concernant le dépôt des services techniques de la ville situé 84 rue de Châtenay.

(Rapporteur : M. FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Je ne peux pas m'empêcher de faire remarquer, sachant qu'aujourd'hui le dépôt qui va être reconstruit est situé sur les bâtiments administratifs de l'ex IUFM Val de Bièvre, que ces bâtiments ne devaient pas être en si mauvais état que ça quand même.

M. le Maire : Dont acte.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

TRAVAUX – CONTRATS

- 7 - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réhabilitation du mur du cimetière de la ville d'Antony

(Rapporteur : Mme COTTENCEAU)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Bien sûr il faut reconstruire le mur du cimetière, mais pour autant faut-il accepter ce type de subvention ? Faut-il qu'on continue à cautionner ce clientélisme institutionnel qui permet à un parlementaire député de disposer de 130 000 € à sa convenance sans aucune règle sinon celle une fois par an de dire à qui il l'a donnée ?

Ce principe a été un peu modifié il y a deux ans, dorénavant les parlementaires sont obligés de rendre public à qui ils le donnent, avant ils le donnaient au gendre, à la famille, aux copains du copain, etc... Je le dis parce que même notre député a émis de nombreuses réserves sur cette réserve parlementaire et c'est une institution qui à mon avis n'est pas conforme à l'esprit de la République. Donc je pense que continuer à

avoir ces prébendes données comme ça, c'est quelque chose qui participe au déshonneur de la République.

On votera évidemment, il faut bien réparer ce mur, mais le système actuel de réserve parlementaire est un système qui doit disparaître. Je le dis entre guillemets, c'est un « système Ripublicain ».

M. le Maire : Cela fait quand même longtemps que cela dure !

M. FEUILLADE : Eh bien il faut le supprimer ! Ce n'est pas parce que ça dure qu'il faut continuer ! Il faut aujourd'hui une transparence des finances publiques. Il faut une moralité dans notre système. Voilà ce que je dis.

Mme BERGEROL : Je vous trouve quand même un peu excessif, regardez, là c'est hyper transparent : il faut une délibération au conseil municipal, le préfet va en prendre acte, et quand vous parlez de « clientélisme », il s'agit de réparer le mur du cimetière qui est quand même notre patrimoine à tous. Donc je ne vois pas à quel client ça peut servir. A part ceux qui se font incinérer et qui ne seront peut-être pas contents, mais enfin ...

M. FEUILLADE : Non, je ne remets pas en cause le bien-fondé de cette subvention, ce que je remets en cause, c'est le système actuel qui permet à un député, parce qu'il est député, de disposer chaque année de 130.000 € dont il fait ce qu'il veut, dont il dispose et qu'il donne à qui il veut. Même avec les normes -et vous avez raison, depuis deux ans cela a été réformé- ils sont enfin obligés de dire à qui et comment ils le donnent, je trouve, c'est mon avis et je vous le dis, que c'est un système qu'il faut abolir. Et Patrick Devedjian il y a deux ans, s'est exprimé lui-même en considérant à juste titre que c'était un mauvais système.

M. CHARRIEAU : C'est à l'assemblée de le dire, ce n'est pas à nous.

M. FEUILLADE : Mais je peux quand même le dire ici.

M. CHARRIEAU : Oui, vous le dites mais d'une part c'est transparent, et d'autre part c'est réparti sur l'ensemble des communes de la circonscription.

M. FEUILLADE : Non Monsieur. 50.000 € ici, 50.000 € ailleurs et combien sur les trois autres villes ?

M. CHARRIEAU : Mais quelles sont les tailles des communes respectives ?

M. FEUILLADE : Non, ça n'a rien à voir, c'est exactement ce que je vous dis, ne me provoquez pas ! Vous êtes en train de dire exactement ce que je dis : le député fait ce qu'il veut, il donne à qui il veut.

M. CHARRIEAU : Oui mais il répartit justement en fonction de la taille de la population.

M. le Maire : Il fait comme il veut mais ce qu'il a voulu est correct.

Mme BERGEROL : Et comme on a un bon député, c'est très équitable.

M. FEUILLADE : Une commune de gauche qui a un député de droite, il fait comment ? Il les a les sous ? Non.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Merci M. Feuillade pour votre vote.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

- 8 - Parking rue Maurice Labrousse Angle Place du Carrousel - Solde de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre.

(Rapporteur : Mme ROLLAND)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Sur cette question, on a déjà interpellé ici : cette délibération pose un problème qui est lourd de conséquences pour le

devenir de la reconstruction du théâtre Firmin Gémier, reconstruction à laquelle nous sommes tous ici attachés et nous souhaitons sa réalisation dans les meilleurs délais. D'évidence, cependant, le projet initial soumis à marché public est définitivement compromis par les difficultés rencontrées sur le terrain, terrain qui d'évidence n'est pas conforme aux dispositions prévues dans l'acte d'achat et inadapté au projet présenté par l'architecte. C'est ce qui nous a été dit en commission.

Aujourd'hui vous nous confirmez que le parking initialement prévu ne sera pas réalisé sous le théâtre. C'est donc un nouveau projet que vous nous proposez, un projet qui n'est plus celui qui a été soumis à la procédure des marchés publics et qui a été attribué. Dès lors, comme nous en avons saisi Monsieur le Président de la communauté d'agglomération qui ne nous a pas encore répondu, il y a lieu pour garantir la bonne réalisation du projet du théâtre, conformément à l'article 20 alinéa 2 du code des marchés publics, de relancer une procédure conforme à la loi. Ne pas le faire nous exposerait à coup sûr au risque légitime d'un recours devant les tribunaux administratifs, voire pour certains protagonistes engagés dans cette affaire au risque pénal de délit de favoritisme. Et tout cela au détriment d'une réalisation rapide du projet du théâtre attendue, comme nous le disions tout à l'heure, par nombre de nos concitoyens et nous-mêmes.

Aujourd'hui, M. le Maire, vous ne pouvez plus dire que vous ne saviez pas. Non seulement vous exposeriez la ville, vous-même certainement, aux affres de la justice administrative mais vous compromettriez surtout, en persistant dans cette affaire, la réalisation de ce théâtre si vous persistiez à vouloir vous exonérer des lois de la République.

M. le Maire : Monsieur Feuillade, ce discours, vous pourrez le tenir demain éventuellement mais aujourd'hui ce n'est pas le sujet, vous êtes totalement en dehors du sujet. Le sujet est que la ville se retire du projet

parce que le prix devient excessif et qu'il faut savoir s'arrêter avant que ce ne soit trop tard. Nous ne ferons pas comme Paris avec la Philharmonie, nous n'allons pas nous exposer à perdre des sommes considérables. Nous arrêtons le projet avec une perte totale de 260.000 €, c'est un peu moins que ce que l'on a gagné tout à l'heure avec l'espace Vasarely où l'on a eu plus de 300.000 € de remboursements, mais en tout cas sur ce projet-là la ville ne va pas s'exposer à des pertes considérables du fait des difficultés qu'a exposées Mme Rolland.

M. FEUILLADE : Mon intervention figurera au procès-verbal. J'ai mis en garde, j'ai donné mon sentiment, j'ai dit ce que je pense et les consultations juridiques que nous avons faites, vous serez, parmi les autres, tenu responsable si demain il y a un recours en procédure administrative voire judiciaire.

M. le Maire : D'après nos juristes qui sont sûrement meilleurs que les vôtres ...

M. FEUILLADE : Il n'y a pas de bons ou de mauvais juristes, on a de bons juristes quand on gagne et on en a des mauvais quand on perd.

M. le Maire : D'après nos juristes, les risques sont quand même extrêmement limités. Très limités. Il n'y a jamais de risque zéro en matière juridique parce que les juges parfois ont des jugements surprenants, vous avez vu tous ces non-lieu qui arrivent régulièrement quand on croit que les accusés seront condamnés, ça peut arriver. Des erreurs judiciaires, ça peut arriver aussi, mais globalement je peux vous dire que nous avons très peu de chances ou très peu de risques de perdre sur ce sujet-là. Nous verrons. Mais vous qui êtes un expert en recours juridiques, effectivement je pense qu'on va vous voir à l'oeuvre, peut-être sous un faux nom, un nom d'emprunt peut-être mais c'est vous qui allez attaquer, c'est évident. Vous êtes le seul à y penser. je n'ai

jamais vu encore un Antonien qui m'ait dit : on va attaquer ! Il n'y a que vous qui le dites, vous êtes obsédé par le sujet depuis des années !

Mme ROLLAND : Il faut savoir ce que l'on veut : on veut un théâtre et on veut accessoirement aussi un parking. Nous allons avoir ce théâtre et on recherche aussi un lieu pour construire un parking. Je ne vois pas ce que vous cherchez à détruire puisque l'objectif est d'avoir ces deux équipements. Pourquoi remettre en cause et invoquer des risques de recours alors que tous, nous souhaitons que ce théâtre se fasse.

M. le Maire : Il y a un côté un peu pervers dans votre approche, Monsieur Feuillade, qui me surprend !

M. MEUNIER : Voilà une délibération somme toute logique suite à votre décision de ne plus réaliser le nouveau parking souterrain à l'emplacement initialement prévu c'est-à-dire sous le nouveau théâtre Firmin Gémier envisagé ; une décision motivée par la découverte de l'état particulièrement dégradé du sous-sol, c'est ce que nous apprend le rapport joint à la délibération, et par la nécessité de dévier certains réseaux. Heureusement que l'on n'a pas poursuivi les analyses et les sondages de sols, à ce rythme-là on aurait bien fini par découvrir un site archéologique !

Il n'en demeure pas moins que les terrains vendus par Saint-Raphaël se devaient d'être libres de toute sujétion et de toute réalisation envisagée dessus. Comptez-vous demander un dédommagement à Saint-Raphaël ? Quant aux économies que vous prétendez faire en réalisant le nouveau parking souterrain sous le parking extérieur de la Sécurité Sociale, cela reste à démontrer. Je ne suis pas persuadé que la gestion de deux chantiers différents à la place d'un seul engendre autant d'économies que cela, ou même la moindre économie.

M. le Maire : On va voir comment vous allez voter. Donc vous pensez qu'il faut maintenir le projet de parking là où il est aujourd'hui ? Vous

pensez qu'il faut rester là avec tous les obstacles que l'on rencontre ? Et avec tous les surcoûts annoncés ?

M. MEUNIER : Je pense surtout qu'il aurait fallu reconstruire le théâtre Firmin Gémier à son emplacement actuel.

M. le Maire : Oui, enfin il n'est plus actuel puisqu'il n'est plus là.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 voix contre.)

- 9 - Adoption des conventions de transfert des ouvrages d'assainissement et appareils de défense incendie des opérations du complexe sportif Tabarly au Noyer Doré et du Parc des Alisiers et de la rue Marcel Maillard.

(Rapporteur : Monsieur FOUQUET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

PERSONNEL

- 10 - Modification du tableau des effectifs.

(Rapporteur : Mme GENEST)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 11 - Fixation du taux de rémunération des psychologues vacataires.

(Rapporteur : Mme GENEST)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Il risque de ne pas être beaucoup réévalué.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

EDUCATION

- 12 - Adoption de l'avenant N°3 au contrat d'affermage du service public de la restauration scolaire et périscolaire de la ville d'Antony à passer avec la société ELRES (Elior Restauration)

(Rapporteur : M. LE BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. LE BOURHIS : Pour commencer, je souhaiterais dire que d'une part le fait d'avoir une neuvième demi-journée d'école le mercredi matin nous a amenés à proposer le service de restauration également le mercredi. Toutes les villes des Hauts-de-Seine ne l'ont pas fait, et toutes les villes en France ne l'ont pas fait, mais nous, nous avons considéré que c'était un service que l'on pouvait rendre aux parents d'élèves. Nous l'avons donc mis en place. ELIOR parallèlement a dû mettre en place également du personnel pour ouvrir tous les offices des restaurants scolaires, quelle que soit la fréquentation. Voilà pour ce premier point.

Ensuite, c'est sûr que la mise en oeuvre des rythmes scolaires a fait évoluer les missions des ATSEM des écoles maternelles. Les contraintes de leurs missions ont été renforcées dans la mesure où le mercredi matin est désormais travaillé et où les écoles accueillent presque toutes des centres de loisirs le mercredi après-midi.

Le recul d'une année de fonctionnement permet de tirer les conclusions suivantes : la disparition de cette demi-journée du mercredi matin contraint de manière excessive l'organisation du travail des agents. Et le travail devenait particulièrement pénible, se traduisant par un absentéisme plus important que par le passé. Dans chacune des écoles maternelles le temps de travail d'une ATSEM est entièrement consacré à la restauration scolaire. Il y a dans une école, par exemple de sept classes, 7 ATSEM, une ayant son temps de travail complètement

consacré à la mise en place de la restauration scolaire : la commande des repas le matin, la réception des repas, la mise en chauffe, la préparation, etc... toute la mise en oeuvre.

Donc une ATSEM s'occupe à temps complet de cette restauration. Les autres ATSEM sont également impliquées dans la mise en oeuvre de la restauration scolaire, et cela représente à peu près un tiers de leur temps de travail dans l'école.

Cette multiplicité de tâches, surtout avec la mise en place de la réforme, occasionnait beaucoup de stress pour les personnels, passant de l'aide en classe à la maîtresse pour s'occuper des enfants, à la mise en place de la restauration au retour en classe, au retour ensuite à la mise du couvert dans le restaurant. Cela occasionne beaucoup de stress et de tension.

Donc la mission étant particulièrement contraignante, la ville a poursuivi un double but : tout d'abord comment enlever leur mission de restauration aux ATSEM un souci d'optimisation du service qu'elles rendent aux écoles ? Elles interviendront à l'avenir toujours dans l'entretien des locaux mais la plus grande partie de leur temps sera consacrée aux élèves, dans leurs interventions en classe avec les enseignants, l'accueil du matin et la pause méridienne.

Ensuite il s'agit de confier la totalité de la restauration à ELRES, comme c'est le cas dans les écoles élémentaires, sans le recours pour une partie de la prestation, à un personnel extérieur, les ATSEM, et donc le confier totalement à la société de restauration.

Je souhaitais apporter ce petit complément d'information parce qu'effectivement certaines personnes pourraient s'inquiéter quand elles ont entendu parler de la suppression d'une ATSEM ; il ne s'agit pas de la suppression d'une ATSEM, en fait cette ATSEM n'était pas à disposition de l'équipe enseignante et de l'école ; elle était complètement prise par

son travail de mise en oeuvre de la restauration. Et ensuite, cela permet également aux autres ATSEM, qui consacraient près d'un tiers de leur temps à la mise en place de cette restauration, d'avoir ce temps consacré à l'aide des enseignants dans les classes.

Mme CHARRIER : Je voudrais revenir sur la question des ATSEM bien entendu : M. Le Bourhis, vous venez de nous l'expliquer amplement, le fait de confier des missions de restauration aux ATSEM, alourdissait leurs charges et ne répondait pas aux normes de sécurité. Vous avez donc pris la décision de donner ces missions à ELIOR et donc de votre point de vue, tout rentre dans l'ordre : les ATSEM peuvent se concentrer sur ce qui est leur mission principale, ce que vous appelez le « coeur de leur mission » c'est-à-dire l'attention portée aux enfants, ce qu'elles font bien et qui satisfait aussi bien les parents d'élèves que les enseignants.

C'est la raison pour laquelle nous demandons fortement et nous aimerions en avoir la confirmation aujourd'hui en ce lieu qu'il y ait comme précédemment une ATSEM par classe, c'est le cas à l'heure actuelle, il y a une ATSEM par classe maternelle, donc que ce soit confirmé et qu'il y ait aussi un volant de remplaçants potentiels en cas d'absence afin que ce poste ne soit pas manquant.

D'autre part la décision de supprimer la restauration comme charge aux ATSEM aboutit à la suppression de 14 postes d'ATSEM. Vous avez expliqué en commission que ces charges correspondaient à ces tâches mais nous aimerions savoir s'il y a des licenciements et à quoi ça correspond parce qu'en fait les postes auraient pu être reconvertis dans l'éducation au lieu d'être supprimés. Reste le coût de cette nouvelle attribution à la DSP ELIOR, ce coût est conséquent et tôt ou tard les parents vont voir à nouveau leurs charges s'alourdir. Mais là-dessus, Monsieur Rufat interviendra.

Mme DELPECH : J'avais exactement la même question que ma collègue

Marité Charrier mais j'en ai aussi une autre à propos de l'article 2 où vous annoncez que la réforme des rythmes scolaires va générer des coûts supplémentaires de restauration en maternelle s'élevant à 1,046 par repas en maternelle et 0,089 en élémentaire à cause de la restauration du mercredi. Ces coûts sont pris en charge par la municipalité, pouvez-vous nous confirmer qu'ils ne seront pas répercutés sur les familles ?

M. RUFAT : Nous avons longuement débattu des calculs assez farfelus d'ELIOR sur sa prestation et je suis étonné de la compensation que vous accordez, les 800.000 € que vous accordez à ELIOR. Vous expliquez plusieurs fois que c'est aujourd'hui une ATSEM à temps plein, avec des tiers d'ATSEM qui font une mission de restauration, mission qui va être reprise par ELRES, et que je sache, les 800.000 € que vous allez payer à la société ELRES, ce ne sont pas les 800.000 € que vous donnez aujourd'hui à ces personnels ; il y a un différentiel ? Moi je trouve que dans la négociation que vous avez eue, Monsieur le Maire, vous avez été trop généreux. ELIOR vit, on le verra tout à l'heure, grassement en déficit, je ne vois pas très bien pourquoi vous ne l'aidiez pas à continuer de vivre grassement avec un déficit. Je trouve que leur donner 800.000 € alors qu'aujourd'hui vous êtes largement en-dessous, c'est un cadeau que vous faites à cette société.

Sur le mercredi, j'ai bien entendu que vous nous dites qu'ils sont obligés de mettre du personnel en plus. Ceci étant, dans la convention, la rémunération est faite aussi à partir des repas qui sont livrés. S'ils font plus de repas ils ont plus de rémunération. Je trouve assez particulier ce coût qu'on n'a pas eu malheureusement l'occasion de détailler en commission Finances, ce n'est peut-être pas qu'une histoire d'argent, on trouve bizarre qu'on finance ELIOR de manière indirecte par ce biais, et ce coût un jour ou l'autre va se reporter bien sûr sur les parents.

M. LE BOURHIS : En ce qui concerne l'intervention de Mme Charrier sur

la suppression des ATSEM : vous souhaitez que l'on conserve le même nombre d'ATSEM par école. On va avoir dans chaque école une ATSEM de moins, je le confirme. Avoir 6 ATSEM pour 7 classes, ça nous place dans les villes du département qui mettent le plus d'ATSEM à disposition des classes. Habituellement ce qui se pratique, c'est une ATSEM pour deux classes de grande section, c'est une ATSEM en général pour les classes de petite section, et puis des mixtes selon les villes entre moyenne section et grande section avec une ATSEM dans un certain nombre d'endroits.

Donc avec 6 ATSEM pour 7 classes, on sera bien dotés. Une exception, dans les petites écoles : lorsqu'on est dans des écoles avec 4 classes, on maintiendra en place 4 ATSEM et nous aurons également les volantes pour remplacer les éventuelles absences. Voilà ce que je peux dire par rapport à votre intervention.

Par rapport au devenir des personnes, il y a des départs en retraite, il y a des reclassements dans la mobilité interne. J'ai en mémoire une personne qui souhaite aller travailler dans des crèches, qui va donc aller travailler dans une crèche. Il y a un certain nombre de contrats d'avenir qui vont s'arrêter et il y a aussi du personnel dont le contrat s'arrête et qui va être repris par ELIOR.

M. le Maire : Oui parce qu'il n'y a pas que les ATSEM, 14 ATSEM cela ne représente pas 800.000 euros. Il y a aussi beaucoup de personnel vacataire qui va être repris par ELIOR. Cela coûte 796.000 €. Vous n'imaginez quand même pas que c'est le prix de 14 ATSEM.

M. RUFAT : Non.

M. le Maire : La différence, ce sont les vacataires qui vont être repris en grande partie par ELIOR, c'est le cas en général quand on change de concessionnaire. Ceux qui surveillent aujourd'hui le feront dans le cadre d'ELIOR et non plus dans le cadre de la ville.

M. RUFAT : Mais les ATSEM vont continuer de surveiller les enfants pendant l'heure de repas ?

M. le Maire : Ceux qui restent, oui.

M. RUFAT : En plus des ATSEM, il y avait des vacataires ?

M. le Maire : On transfère une activité qui vaut 796.000 € à ELIOR, on ne va pas garder les mêmes moyens en interne. On les transfère. Ne croyez pas qu'on va garder tous les moyens transférés chez nous, on ne va pas augmenter les impôts de 1 M€. Ne comptez pas sur moi pour le faire !

M. RUFAT : Dans ce cas-là il n'y aura aucune répercussion sur le tarif payé par les parents ? C'était une somme qui était déjà à la charge de la ville.

M. le Maire : Mais entre le tarif payé par les parents et les charges de la ville, il n'y a aucun rapport.

M. RUFAT : Il n'y a pas de surcoût pour la ville ?

M. le Maire : il n'y aura pas un gros surcoût pour la ville dans ce cas-là mais le coût pour la ville est déjà très élevé. Ne l'oublions pas. Ne faisons pas croire aux Antoniens qui nous écoutent qu'ils paient aujourd'hui la totalité du prix de revient des repas.

M. RUFAT : Donc pas de surcoût avec cette opération ?

M. LE BOURHIS : Non.

M. le Maire : Elle a été bien négociée par Jean-Yves Le Bourhis.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 7 abstentions.)

M. le Maire : Les syndicats sont pour, ils ont voté ce matin très largement en faveur de cette réforme. Vous n'êtes pas sur la même ligne que les syndicats.

M. LE BOURHIS : Suite à une concertation qui a été saluée comme exemplaire par les syndicats.

M. FEUILLADE : Sur quoi ont-ils voté pour ?

M. le Maire : Ils sont pour le confort des ATSEM. Et on dira aux ATSEM que vous, par contre, vous n'êtes pas pour leur confort !

M. FEUILLADE : Cela m'aurait étonné !

M. le Maire : Et oui, la transparence, M. Feuillade !

- 13 - Adoption d'une convention avec le GRETA 92 Sud pour l'organisation de cours du soir destinés aux adultes.

(Rapporteur : Mme FAURET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Les tarifs de ces cours sont stables cette année. Pour une fois que cela arrive, on peut le signaler, ça n'augmente pas. Mais vous les aviez augmentés l'année dernière de 3%. C'est donc positif cette année. Pourtant il reste des demandes utiles auxquelles vous n'avez pas encore répondu positivement : il n'y a toujours pas un tarif spécial pour les demandeurs d'emploi qui ont comme tout un chacun et peut-être plus encore le droit de se former et de suivre des cours. Il n'y a toujours pas de cours d'alphabétisation, cours qui n'ont pas de rapport avec le français, langues étrangères, la pédagogie est tout-à-fait différente. L'alphabétisation touche des français ou des étrangers n'ayant pas appris ni à lire ni à écrire, ou bien ayant fortement oublié avec un illettrisme déjà très avancé et très difficilement récupérable. Il s'agit donc d'une formation préalable à beaucoup d'autres et comme telle indispensable.

Alors Mme Fauret a déjà répondu en disant qu'il y avait diverses associations qui faisaient ce travail, et c'est un travail tout-à-fait respectable, là-dessus pas de problème, mais il serait intéressant que le GRETA s'en occupe parce que le GRETA, lui, pourra faire un travail professionnel et ça reste une nécessité. Merci.

Mme FAURET : Pour répondre à votre premier point sur les demandeurs d'emploi, je peux vous dire que dans la liste des personnes il y a des

demandeurs d'emploi qui sont quotient 1 et donc tarif minimum.

Mme CHARRIER : Cela pourrait être mieux.

M. le Maire : Il y a des demandeurs d'emploi qui peuvent gagner plus que des gens qui travaillent. Cela ne peut pas être le seul critère.

Mme CHARRIER : Bien sûr, une personne qui se retrouve au chômage avec une enveloppe dorée comme on en connaît certains, évidemment ! Mais enfin ce n'est pas ce cas-là que j'envisageais.

M. le Maire : La personne est au quotient et cela suffit.

Mme SANSY : S'agissant de Pôle Emploi, vous avez aussi des prises en charge directes par Pôle Emploi d'un certain nombre de formations demandées par les personnes. C'est tout-à-fait régulier et y compris pour des choses extrêmement fantaisistes qui pour le coup mériteraient d'être revisitées. On a par exemple des formations en Reiki qui sont financées par Pôle Emploi. Il s'agit d'une pratique, on ne peut pas appeler cela une médecine, qui consiste à soigner des gens par apposition des mains. Ce sont des pratiques financées par Pôle Emploi actuellement. Je vous assure donc que Pôle Emploi peut financer des cours de langues sans la moindre difficulté.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SPORT

- 14 - Délégation de service public pour la gestion du poney-club et de la ferme d'Antony : adoption des tarifs pour la saison 2015 – 2016.

(Rapporteur : Mme LEON)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DELPECH : Nous avons déjà exprimé notre avis sur les tarifs des activités du poney-club qui sont élevés et peu accessibles à toutes les

familles. Donc nous nous prononcerons contre cette augmentation.

M. RUFAT : J'avais une question pour Mme Léon : l'augmentation est de 1,5% en moyenne sauf que pour les demi-journées de stage ça augmente nettement plus, c'est 8%. Et ce sont des stages qui sont faits pendant les vacances scolaires, donc je trouve étonnant d'augmenter les tarifs pour des populations qui pourraient découvrir le poney-club pendant les vacances et devenir éventuellement des abonnés ensuite. Je n'ai pas compris la logique. Pourquoi est-ce que ce sont ces tarifs prévus pendant les activités des vacances scolaires qui augmentent le plus ? Je ne trouve pas cela très logique.

Mme LEON : Ce n'est peut-être pas très logique mais je crois qu'il y a un rattrapage car l'année précédente ils ont eu des taxes supplémentaires très importantes qu'ils n'ont pas répercutées et qu'ils répercutent un peu plus chaque année. Il faut savoir qu'il y a eu des comparaisons de faites avec la région Ile de France, voire la France, le poney-club d'Antony est l'un des moins chers de la région et nettement moins cher pour un très bon service.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.)

AFFAIRES DIVERSES

- 15 - Adoption d'un contrat de ville à passer avec l'Etat, la Région d'Ile de France, le Département des Hauts de Seine, la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre, la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, le Pôle Emploi et Antony Habitat.

(Rapporteur : M. AÏT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Si ce contrat de ville existe aujourd'hui, c'est parce

que l'Etat a retenu le quartier du Noyer Doré dans sa programmation pour la ville et la cohésion sociale. En effet ce quartier, même s'il a positivement évolué, relève encore de dispositifs spécifiques et a des besoins que pour l'instant le droit commun seul ne peut satisfaire. D'autre part, alors que le périmètre du quartier retenu a diminué de 59%, les financements accordés à la politique de la ville à Antony n'ont subi qu'une baisse de 16%, ce qui, vu le contexte de diminution des subventions, nous est favorable.

Alors quelques remarques et questions importantes dans ce contrat ville : tout d'abord la création d'un conseil citoyen. Quelles en seront les modalités de fonctionnement ? Qui en sera membre, et comment le deviendra-t-on ? D'après la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 24 février 2014, la méthode du tirage au sort est privilégiée. Quand et comment allez-vous procéder à ces désignations ? Cette assemblée, ce conseil citoyen, se doit d'être neutre, de refléter les besoins et désirs des habitants du quartier, elle doit se constituer dans un cadre de co-construction avec les habitants. C'est l'occasion de faire participer à la vie de la cité des habitants qui souvent s'en sentent exclus et c'est une opportunité à ne pas rater par un excès de frilosité.

D'autre part, dans ce contrat ville, il est question de la création d'un centre socioculturel dans le quartier du Noyer Doré, cette initiative peut aller dans le sens d'une réelle mixité entre les quartiers si on y invite les habitants de ce quartier à venir participer à des structures et des dispositifs situés dans le reste de la ville et si les habitants des autres quartiers y viennent profiter des actions proposées et aussi y participer. Un centre socioculturel peut donc contribuer au désenclavement du quartier, le faire connaître dans sa douceur de vivre et sa diversité, et lui permettre de rayonner dans l'ensemble de la commune. Nous souhaitons que ce contrat ville contribue à faire progresser le quartier, c'est-à-dire

ses habitants, et pas seulement à améliorer les bâtiments, même si améliorer les bâtiments, bien sûr, c'est important. Mais l'humain l'est aussi beaucoup.

Un dernier mot sur le bien-vivre ensemble qui est fondamental dans ce contrat ville et pas seulement dans le contrat ville : un conseil du bien vivre ensemble a été constitué, soit, mais notre assemblée pourrait réfléchir afin de voir comment mettre en pratique cet idéal, comment impulser ce désir aux Antoniens ; il ne suffit pas de juxtaposer des personnes pour leur permettre de se rencontrer et de se connaître, et le dialogue intergénérationnel et interculturel est comme vous le savez un des enjeux majeurs du 21^{ème} siècle.

M. MEUNIER : Un contrat de ville dont nous partageons aussi bien les objectifs généraux que les principes d'actions. Je ne vais pas tous les énumérer, il suffit de se reporter aux pages 8 à 10 du contrat de ville que vous nous proposez d'adopter.

Avant quelques observations sur ces objectifs et principes d'action, une remarque d'ordre plus général : vous mentionnez en page 8 que ce nouveau contrat de ville s'inscrit dans un contexte national marqué par la contraction de la dépense publique. Soyons clairs : moins 16% cette année pour Antony en ce qui concerne la dotation financière de l'Etat en matière de politique de la ville. Une diminution que l'Etat justifie par la réduction du périmètre du contrat de ville. Mais comme j'imagine qu'il ne s'agit pas pour vous d'exclure de la politique de la ville des populations qui en bénéficiaient jusqu'à présent au prétexte qu'elles ne figurent plus dans le périmètre retenu par l'Etat, il s'agit bien au final de faire au mieux pareil avec moins de moyens. C'est pour le moins regrettable.

Sur les objectifs généraux, vous mentionnez page 8 du contrat de ville qu' « une meilleure inclusion du quartier dans la ville constitue un enjeu fort commun à l'ensemble des politiques publiques menées au sein de la

commune ». Permettez-moi alors de regretter que la passerelle initialement prévue pour emjamber les voies ferrées ne soit toujours pas réalisée. C'est une nécessité pour désenclaver ce quartier.

Un objectif que je relie également au projet de Massy-Valenton. Ce n'est pas en effet en construisant des murs le long de la ligne Massy-Valenton qu'on va engendrer une meilleure inclusion du quartier du Noyer Doré dans la ville. C'est même le contraire qui va se produire.

« Poursuivre la politique de renforcement de la mixité sociale » : en ce qui concerne cet objectif, je ne peux que constater que ce n'est pas en continuant à démolir de nouveaux logements sociaux comme vous vous apprêtez à le faire pour la tour du 6 rue Scherrer que vous atteindrez cet objectif.

« Consolider et élargir les mesures favorisant l'intégration, l'insertion économique et sociale des habitants en assurant l'égalité des chances et un plus large accès aux services publics et prestations proposées » : en ce qui concerne le plus large accès aux services publics, le PIMMS participe pour partie bien sûr à la réalisation de cet objectif, néanmoins nous regrettons la fermeture de la mairie annexe Place des Bâconnets, quel meilleur moyen que de faciliter l'accès aux services de la mairie ! Un signe fort également adressé aux habitants de ce quartier si la mairie annexe était rouverte.

« Poursuivre l'effort d'amélioration du cadre de vie pour rendre le quartier aussi agréable et attrayant que les autres quartiers d'Antony » : améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier, ce n'est pas seulement les actions menées dans le cadre du programme de rénovation urbaine mentionnées en pages 19 et 20 ou celles menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale mentionnées en page 21, c'est aussi l'entretien courant du patrimoine d'Antony Habitat. Et sur le sujet, incontestablement, Antony Habitat se doit de faire des efforts.

Sur les principes d'action, « faire de l'objectif de complémentarité avec le droit commun une exigence forte et commune à l'ensemble des actions menées et proposées » : je pense que nous serons tous d'accord pour dire qu'à terme, c'est bien le droit commun qui doit primer et que tout doit être fait pour que les passerelles existent entre le dispositif relevant de la politique de la ville et le droit commun.

« Consolider pour les mettre au service d'un public plus large les acquis positifs de la politique de la ville » : un principe essentiel sur la ville, en effet le quartier du Noyer Doré n'est pas le seul à rencontrer des difficultés, d'autres quartiers tels Les Morins, Pajeaud entre autres, peuvent être concernés et sont concernés aujourd'hui.

« Poursuivre et intensifier la politique d'ouverture du Noyer Doré sur la ville » : bien sûr c'est un objectif que nous approuvons, mais également poursuivre et intensifier l'ouverture de la ville sur le quartier du Noyer Doré. Et puisque vous précisez que « les acteurs du contrat de ville s'engagent notamment à promouvoir la mobilité de la population de toutes tranches d'âge » peut-être pourriez-vous porter auprès du Président du Conseil départemental le remboursement à 50% de la Carte Imagine'R et de la carte Améthyste.

L'éducation et la réussite éducative font bien sûr partie de ce contrat de ville. Vous mentionnez du reste pages 35 et 37 le programme de réussite éducative comme un support central du volet éducation du contrat de ville. A ce titre on ne peut que regretter la sortie du collège Anne Frank du Réseau Education Prioritaire et les écoles qui en dépendent notamment sur le quartier du Noyer Doré, de l'école Anatole France et du quartier Noyer Doré, réussite éducative, éducation prioritaire, cela forme un tout. Encore aurait-il fallu se battre jusqu'au bout sur le sujet et inclure dans le vœu que vous avez fait voter au conseil municipal le collège Anne Frank. A avoir demandé le minimum, on risque bien au final de n'obtenir rien du

tout !

M. le Maire : Qui d'autre souhaite intervenir ?

Mme SANSY : C'est terrible d'entendre cela ! Cela veut dire que quand un établissement scolaire évolue dans le bon sens, cela pose problème.

M. MEUNIER : Le problème, c'est que les statistiques sur lesquelles se sont basés l'Etat et l'Education Nationale pour faire sortir le collège Anne Frank du Réseau Education Nationale ne reflètent pas la réalité.

Mme SANSY : Mais qu'en savez-vous ? Ces statistiques ont été appliquées à tous les établissements de la même façon que je sache.

M. MEUNIER : Demandez donc aux enseignants du collège Anne Frank ce qu'ils en pensent !

Mme SANSY : Oui, les enseignants nous ont clairement expliqué ce qu'ils en pensent mais il y a aussi une réalité qu'on peut observer : le niveau des élèves s'est élevé considérablement, vous ne pouvez pas le nier et c'est terrible d'entendre qu'à partir du moment où l'établissement est classé comme un établissement qui nécessite une aide supplémentaire, il est voué à rester ancré dans un dispositif comme celui-là ! Il ne peut pas en sortir. Ou alors dites-moi comment vous imaginez qu'il puisse en sortir.

M. MEUNIER : D'abord ce n'est pas ce que j'ai dit et je constate que vous connaissez mieux la situation du collège Anne Frank que les enseignants eux-mêmes !

Mme SANSY : Oui, je m'y intéresse, il n'y a pas que les enseignants dans une école, il y a aussi des parents, des élus, des intervenants extérieurs, et il y a aussi des élèves qui font l'objet d'évaluations. Cela donne une image relativement complète de ce qu'on peut y effectuer et y apprendre.

M. MEUNIER : Pour votre information les parents d'élèves du collège Anne Frank demandent également son maintien en Réseau d'Education

Prioritaire.

Mme SANSY : Tous les parents vous diront qu'ils souhaitent des classes à petits effectifs, il n'y a pas qu'à Anne Frank, mais ça ne répond pas à la question de savoir comment évolue l'établissement au fil du temps. Et heureusement cet établissement a plutôt bien évolué et il faut pouvoir en prendre acte à un moment donné.

M. FEUILLADE : Parce qu'on a mis des moyens, est-ce que vous ne prenez pas le risque, le jour où vous enlevez les moyens, de retrouver la même situation qu'avant ? On l'a dit, on l'a vu, dans ce quartier là, s'il a évolué, les problèmes de fond, les problèmes sociaux, les problèmes de niveau d'éducation demeurent...

Mme SANSY : Mais vous n'avez pas l'air de comprendre qu'un certain nombre de moyens resteraient en place, il me semble avoir compris cela.

M. FEUILLADE : Mais François Meunier a raison, il dit que le collège aurait dû rester en REP, compte tenu de cette situation dans ce quartier, on y met des fonds, des moyens, et c'est un peu le tonneau des Danaïdes, les situations hélas demeurent, perdurent, et donc enlever ici à Anne Frank des moyens, réduire le périmètre, réduire de 16%.... et on nous dit ensuite qu'aucune garantie n'est donnée sur le maintien du niveau de subventions pour les années à venir, l'Etat ne garantit rien !

Je pense que François Meunier a raison, il y a un vrai problème de retirer des moyens dans les écoles et collèges, et c'est prendre un risque majeur, et qui plus est, et vous le savez bien Madame Sansy, qu'une partie des problèmes d'Anne Frank ont été reportés sur Henri-Georges Adam qui, lui, ne dispose d'aucune aide, sauf le Conseil général qui avait abondé l'année dernière, on a là un vrai problème de transfert, et comme le disaient Marité Charrier et François Meunier, on est en train d'assister à des paupérisations de quartiers à côté du quartier du Noyer Doré.

M. AIT-OUARAZ : Je vais répondre à ces différents points mais tout

d'abord je souhaitais remercier l'ensemble des services de la ville qui ont travaillé d'arrache-pied à l'élaboration de ce contrat, cela a été un travail remarquable et de longue haleine, il a fallu prendre le temps de se poser après plus de dix années de politique de la ville sur Antony, prendre le temps de se poser les bonnes questions, parfois des questions difficiles qui ont fait couler de l'encre, donc je souhaitais vraiment remercier l'ensemble des services de la ville pour ce travail là, en particulier le service prévention cohésion sociale, mais également les autres services de la ville qui ont participé à la rédaction, le service éducation, la culture, le développement économique, et bien entendu notre bailleur Antony Habitat qui est partie prenante et qui nous a aussi beaucoup aidés dans la rédaction de ce contrat.

Je vais maintenant répondre aux différents commentaires, avec d'abord Mme Charrier : merci de souligner que le nombre d'habitants a été réduit mais que d'un point de vue financier, du moins pour cette année, on s'en sort pas trop mal, merci de souligner aussi que nous avons travaillé d'arrache-pied avec les services de l'Etat et que nous avons bien défendu la position d'Antony et que nos arguments étaient légitimes et ont bien été reçus par l'Etat.

Concernant le conseil citoyen, les conseils citoyens devront être indépendants des pouvoirs publics. Ils vont avoir une sorte d'autonomie. On va accompagner cette démarche et je pense que le centre socioculturel sera le vrai vecteur, le porteur de ce type d'action ; les gens pourront s'y réunir et à partir de là, lancer un certain nombre d'actions.

Sur le tirage au sort, à titre tout-à-fait personnel, je n'y crois absolument pas ; c'est une hérésie, on ne peut pas fonctionner ainsi. La bonne méthode pour Antony est de partir du groupe Ressources que nous avons déjà, partir du bon tissu associatif que nous avons déjà, et c'est ainsi qu'il réussira sur notre ville. Voilà concernant les questions de Mme

Charrier.

Concernant maintenant les questions de M. Meunier : ce n'étaient pas des questions, c'étaient plus des commentaires. Le document fait 172 pages, je crois que vous avez dû faire 172 commentaires mais je vais me concentrer sur les plus importants.

Concernant la passerelle : c'est une décision de la SNCF, c'est un refus côté SNCF qui bloque le projet. Donc effectivement on peut relancer un certain nombre de contacts à ce niveau-là mais je pense que la situation est bloquée. Pour le moment on se concentre sur d'autres sujets. Certes, cela a des enclaves mais ça n'empêche pas les personnes de traverser le pont, voire de prendre le RER, vous n'aurez qu'à vous y rendre le matin et vous verrez la fréquentation.

Sur la tour 6, c'est un choix assumé à la fois du bailleur et de la ville, c'est une tour qui sera démolie. C'est une tour extrêmement délabrée qui n'avait pas à l'époque pu être rénovée par l'Office départemental, c'est un choix assumé et qui est aussi soutenu par les habitants. Il faut davantage de mixité sur ce quartier. Je pense que vous n'y allez pas souvent en ce moment mais depuis un certain nombre d'années ...

M. MEUNIER : Si, j'y vais souvent.

M. AÏT-OUARAZ : Alors vous savez sans doute que beaucoup d'habitants souhaitent rester dans le quartier et il y aura un travail très attentif de notre bailleur, Antony Habitat, qui va accompagner les différentes familles. Une réunion est prévue prochainement.

Pour le PIMMS, pas de commentaires, c'est une structure qui fonctionne très bien et qui est d'une très grande utilité.

Sur les autres questions, d'abord sur la mairie annexe, ce que vous précisez n'a aucun sens : ouvrir une mairie annexe sur un seul quartier et laisser les autres quartiers, non. Soit vous les ouvrez partout, soit vous les fermez partout. Il faut une cohérence et une démarche globale. Ouvrir

une mairie annexe pour qu'elle ne soit que très peu fréquentée, ça n'a pas de sens. Aujourd'hui beaucoup de formalités sont réalisées via internet et je pense qu'au contraire les habitants de ce quartier doivent venir en centre ville, venir voir la mairie d'Antony, il y a un certain nombre de services publics présents au niveau de ce quartier comme le PIMM mais il faut être fier de la mairie que nous avons et elle est ouverte à l'ensemble des Antoniens. On ne souhaite pas appliquer vos méthodes socialistes-communistes, vous les regroupez comme vous le souhaitez, on veut de la mixité...

On ne souhaite pas dire aux habitants du Noyer Doré : votre mairie annexe est là et vous n'allez que là, désolé M. Meunier !

Enfin un dernier commentaire de votre part concernant Antony Habitat, je pourrais laisser mon collègue Jacques Legrand y répondre, l'entretien est bien réalisé. On hérite d'un patrimoine, notamment du patrimoine départemental, qui est ce qu'il est mais le bailleur est conscient, il y a effectivement une écoute et cela il faut le souligner et les habitants le précisent, ils n'ont plus à s'adresser à Bagneux ou à Levallois-Perret, il y a un bailleur Antonien qui est à leur écoute. Je vous remercie.

M. le Maire : Ce contrat, nous allons le signer mardi prochain avec l'Etat, avec le préfet donc, avec le département, avec la caisse d'allocations familiales et tous les autres organismes qui interviennent sur le quartier, et il n'est pas exclu que les signataires, avant de signer, demandent quelques modifications de détail. Vous avez vu qu'il y avait 172 pages, il est possible que quelques mots changent, on vous remettra bien sûr le document final avec ses modifications.

M. FEUILLADE : Le conseil d'administration d'Antony Habitat aussi ?

M. le Maire : Oui mais il n'a demandé aucune modification.

M. FEUILLADE : Je pose juste la question parce que comme le conseil d'administration d'Antony Habitat n'a jamais été saisi de ce projet et

comme ça ne figure pas à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration d'Antony Habitat, je me demande comment le Président peut signer un document dont le conseil d'administration n'a jamais eu connaissance ?

M. AIT-OUARAZ : Sur cette partie-là, la partie laissée au bailleur est extrêmement minime, ce n'est pas le coeur du projet, je parle de la partie rédigée par Antony Habitat. Ce que je voulais préciser aussi, c'est que la ville a joué le jeu : L'Etat nous a imposé des délais, nous avons tenu ces délais et aujourd'hui il y a différents services en retard qui nous envoient au dernier moment différents commentaires et la ville d'Antony doit faire face.

M. FEUILLADE : Antony Habitat mène en fait les mêmes méthodes que M. Ait-Ouaraz dénonçait à l'instant quand il parlait de socialistes-communistes. On fait tout seul, on ne dit rien, etc... C'est exactement ce que tu reprochais, et c'est exactement ce que je viens de dire : on a l'impression qu'Antony Habitat est complètement extérieur à la démocratie. Il faudrait que tu lui donnes un petit cours.

M. AIT-OUARAZ : Les méthodes que je viens de dénoncer vis-à-vis de M. Meunier, c'est de vouloir parquer les gens en disant : votre mairie annexe est là ! C'est ce que je dénonce.

M. le Maire : On va passer au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

(M. Feuillade demande la parole.)

M. le Maire : Monsieur Feuillade, il n'y a pas de raison de polémiquer.

M. FEUILLADE : Je ne polémique pas.

M. le Maire : Non, à peine !

- 16 - Adoption de l'avenant N° 1 au contrat de développement 2013-

2015 passé avec le Département des Hauts-de-Seine.

(Rapporteur : M. AÏT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Avec le Conseil départemental ex-conseil général, il y a un jeu de va-et-vient qui relève de je ne sais pas bien quoi. Moi je ne comprends pas très bien parce que dans le précédent contrat signé le 9 avril 2013, il était spécifié que la politique de la ville ne relevait pas de ce contrat et aujourd'hui la réussite éducative, la lutte contre le décrochage scolaire, le vivre ensemble s'y insèrent. On peut penser que c'est peut-être parce qu'il y a de nouveaux conseillers généraux qu'il y a ces modifications mais on se demande pourquoi ce n'était pas à un moment, pourquoi c'était à un autre moment...

M. le Maire : Il y va progressivement.

M. AIT-OUARAZ : La raison est assez simple : c'est que lors de la signature du premier contrat de développement entre le Conseil général et la ville, on ne savait pas si Antony allait être retenue dans la géographie prioritaire. On ne savait pas si on allait continuer à disposer de financements autour de la politique de la ville, c'est pour cela que ça a été sorti du cadre initial, du contrat de développement, et là on l'ajoute dans ce contrat. Au contraire, ce contrat apporte plus de lisibilité et de souplesse pour les deux administrations. Plutôt que d'avoir tout un tas de dossiers qui circulent entre le Conseil général et la commune, on a un accord cadre, un contrat cadre qui regroupe l'ensemble du soutien apporté par le Département à la ville d'Antony sur ces sujets. Et d'ailleurs l'Etat est prêt à suivre cet exemple-là et à commencer à réfléchir sur une programmation pluriannuelle. Cela montre que le Conseil général a pris une très bonne initiative.

Mme BERGEROL : Oui, c'est une volonté du Conseil départemental et de son président d'aller au plus près de l'habitant et de faire confiance

aux collectivités. Ça rend plus fluides les choses et c'est mieux géré.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 17 - Adoption d'une convention définissant les modalités d'utilisation des subventions municipales versées à l'association GYGO.

(Rapporteur : M. AIT-OUARAZ)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : C'est provisoire bien sûr, on va récupérer sur les subventions que l'on recevra de l'Etat un peu plus tard.

Mme DELPECH : Nous nous faisons le relais des inquiétudes des trois associations de parents d'élèves des écoles Anatole France et du courrier qu'ils vous ont adressé, M. le Maire, le 11 juin dernier, concernant le renouvellement des interventions de l'association GYGO à la rentrée prochaine. Pouvez-vous nous confirmer que ces activités ne seront pas interrompues et qu'elles auront bien lieu ?

M. AIT-OUARAZ : Vous avez un petit train de retard par rapport à ce courrier puisqu'on a revu l'association GYGO et également l'Etat, le but de ce contrat n'est pas de relancer toutes les actions qui ont été effectuées de par le passé, au contraire comme je le disais tout-à-l'heure le but était de dire : on se pose, on se pose les bonnes questions et on prend de nouvelles décisions.

En ce qui concerne les actions de GYGO, certaines vont continuer, et d'autres vont s'arrêter. En ce qui concerne les écoles, en particulier les actions intra-scolaires seront conservées sur la partie maternelles et c'est une priorité pour nous parce que c'est là qu'il faut agir au plus tôt, dès le plus jeune âge, pour aider les enfants en difficultés, par contre sur les actions extra-scolaires, c'est une autre direction qui est prise. On a vu

récemment l'association et tout est clair avec GYGO. Donc je vous invite à revoir vos différents relais pour actualiser votre information.

Mme DELPECH : Vous n'avez pas communiqué cela aux parents d'élèves, c'est dommage. Ce sont eux les premiers concernés.

M. AIT-OUARAZ : Je les ai vus aujourd'hui même dans le cadre du conseil d'école, mais l'ensemble des acteurs sera informé en temps et en heure. C'est pour ça qu'on signe ces différents contrats.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 18 - Adoption d'une convention à passer avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour le financement d'une action s'inscrivant dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

(Rapporteur : Mme SANSY)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : C'est presque une explication de vote : d'habitude on avait une convention qui liait les actions de prévention avec la vidéosurveillance, cette fois-ci on ne fait que de l'action de prévention et donc nous serons heureux de voter pour.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 19 - Adoption de l'avenant N° 7 à la convention de concession du stationnement à passer avec la société Vinci Park Gestion.

(Rapporteur : Mme PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Si je comprends bien la délibération, ce sera désormais la société Vinci qui va collecter l'argent, le déposer à la Banque de France,

alors qu'au préalable, enfin jusqu'à aujourd'hui, la collecte était faite en présence d'un membre de la trésorerie, donc il y avait un décompte contradictoire pour vérifier la somme qui était collectée. Désormais cette vérification n'aura plus lieu ? Je suis un peu surpris par le procédé.

Mme PRECETTI : C'est à la demande de la trésorerie.

M. RUFAT : Que ce soit à la demande de la trésorerie, c'est une chose, mais c'est bien cela que ça veut dire, il n'y aura plus de contrôle sur la collecte prélevée ?

M. le Maire : Il est possible qu'ils aient les moyens de faire un contrôle en dehors de la supervision d'un contrôleur.

M. RUFAT : Oui mais comme ça n'est pas décrit, je suis un peu perplexe sur cette délibération.

M. le Maire : C'est la demande du trésor public qui veut simplifier les procédures.

M. RUFAT : Oui mais c'est de l'argent public dans l'affaire et sans contrôle, je trouve cela assez étonnant.

M. le Maire : Cet argent public en l'occurrence va à Vinci.

M. FEUILLADE : Il est vrai que ça pourrait se faire quand même avec un petit contrôle.

M. le Maire : Vous pouvez poser la question au trésor public.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 abstentions.)

- 20 - Adoption d'une convention d'objectifs à passer avec l'Association des Commerçants non sédentaires d'Antony dénommée « Le Marché des Découvertes » pour la promotion et l'animation du marché d'Antony et l'information des usagers.

(Rapporteur : M. HUBERT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : C'était bien qu'il y ait eu une commission parce qu'on a eu le temps de débattre et donc ce sera beaucoup plus court maintenant sur ce point-là. C'est une association qui reçoit 43.000 € de la ville et une association pour laquelle le bilan d'activité n'est pas connu et pour avoir avec vous Monsieur le Maire longtemps côtoyé la commission des sports où des associations ont des sommes équivalentes, et vu le rapport d'activité et les statistiques qui nous sont fournis pour obtenir cette subvention, je trouve qu'il y a une iniquité de traitement et j'aimerais qu'elle soit réglée dorénavant. C'est une somme importante qui est donnée par la ville pour une mission importante qui est celle de l'animation du marché de la ville. Nous avons défendu ce nouveau projet de marché, de temps en temps on soutient des projets, Monsieur le Maire, vous semblez l'oublier mais on les soutient, celui du marché notamment, et c'est logique que les commerçants fassent leur propre promotion. C'est logique que la ville les accompagne puisque le dynamisme du marché joue. Il n'y a pas de souci là-dessus. Simplement c'est de l'argent public et il est bien de savoir si ces 43.000 € qui sont donnés à une association sont utilisés aux fins prévues. Pour l'instant, à part le visu de tout Antonien qui va au marché, ce qui m'arrive comme d'autres, on se rencontre régulièrement au marché, c'est tout ce que l'on peut en déduire. Et ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas le contrôle qui doit être exercé par les élus. Alors il paraît qu'il est fait par M. Hubert dans la commission des marchés à laquelle nous n'assistons pas, mais il serait bien qu'on ait quand même un rapport de l'association et des services qui sont compétents là-dessus pour savoir si ces 43.000 € sont déboursés comme c'est prévu dans le contrat.

M. MEUNIER : On s'apprête en effet à verser une somme non négligeable à cette association : 43.500 €. On apprend à la lecture de la convention que 50% de la subvention allouée peuvent être consacrés à

des activités de communication et de promotion du marché d'Antony, le reste du montant de la subvention se devant d'être consacré à des activités d'animation. Dans ces conditions, et puisque cette convention est le renouvellement d'une convention précédente, le minimum aurait été que nous ayons connaissance du compte rendu que l'association se doit de réaliser auprès de la ville des actions réalisées et de leurs impacts sur le fonctionnement des marchés pour ce qui concerne la précédente convention. Comptez-vous nous en faire part avant que nous passions au vote ?

M. HUBERT : Effectivement on a eu l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises au cours de la soirée, moi aussi je suis très content qu'on puisse débattre extensivement lors des commissions. D'ailleurs on a le plaisir dans le cadre de la commission du développement économique d'avoir même deux commissions, ce qui permet de vous délivrer une débauche d'informations et d'avoir le double plaisir de vous voir à multiples occasions.

Alors j'ai bien entendu les remarques de Pierre Rufat, elles rejoignent celles qui ont été formulées par Jean-Marc Feuillade en commission et je vous rassure, effectivement la convention précise ce qui est dû par l'association des commerçants au titre du suivi des actions pour lesquelles on leur alloue cette somme, qui sont de deux ordres : une présentation de ces actions en commission des marchés, ce qui est fait, et un bilan d'activité dont M. Rufat a dit qu'il n'existait pas ; si, il existe bien, je le confirme, il est connu, il détaille l'utilisation qui est faite de ces fonds et il est communicable, je l'ai précisé à Jean-Marc Feuillade il y a deux semaines. Je pense que ça répond également à la question de Monsieur Meunier qui rejoignait in fine celle de M. Rufat.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 21 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les villes du RER B Sud ».

(Rapporteur : Mme PHAM-PINGAL)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEUNIER : Qui peut contester les problèmes rencontrés par les usagers du RER B ? Qui peut contester qu'il est nécessaire d'en améliorer le fonctionnement ? Et dans ces conditions accorder une subvention à la FNAUT au travers de l'association des villes du RER B Sud pour la réalisation des études concernant la modernisation du tunnel du Châtelet, très bien. Même si l'on sait que la solution serait le doublement du tunnel Châtelet-Gare du Nord.

Mais les problèmes rencontrés avec le RER B ne relèvent pas uniquement de la modernisation du tunnel du Châtelet. Ainsi sera-t-il nécessaire entre autre d'accélérer le renouvellement du matériel vieillissant comme cela a été fait avec succès sur la ligne A du RER, de doter les installations de systèmes performants d'informations aux usagers en gare et à bord des trains, de ne pas empêcher de nouveaux conducteurs et techniciens de retrouver la capacité de service perdue ces dernières années.

Autant de propositions que vous pourriez porter auprès du STIF, de la RATP et de la SNCF par l'intermédiaire de l'association « Les villes du RER B Sud ».

M. FEUILLADE : Juste une réflexion et une proposition : effectivement si la FNAUT avec 15.000 € arrive à démontrer ce que la SNCF avec des millions et des millions n'a jamais été capable de faire, je trouve que ça vaut le coup de mettre 15.000 € ! Mais j'y crois à moitié. Par contre, puisqu'on paie, il serait bien que le conseil municipal soit éclairé des

conclusions de leur étude, et donc qu'on ait communication en séance du conseil des conclusions de cette étude. Certes, on y met 15.000 € mais tant pis, je trouve que ce serait la moindre des choses.

M. le Maire : Ce n'est pas cher payé effectivement.

M. FEUILLADE : Et s'ils arrivaient à trouver une solution avec 15.000 €, alors que la SNCF depuis 30 ans avec des millions et des millions et avec le STIF et la RATP, n'a jamais trouvé la solution, 15.000 € il faut les mettre, il ne faut pas hésiter.

Mme PHAM-PINGAL : Par rapport aux conclusions de l'étude, effectivement lorsque nous les aurons, nous ne manquerons pas de les communiquer.

Mme PRECETTI : Je voulais donner une petite précision : l'étude n'a pas vocation à dire s'il y a une faisabilité ou pas d'une solution technique, elle a juste pour but de rouvrir des études beaucoup plus précises par le STIF, et c'est en cela que Pierre Serne s'était engagé. Il s'était engagé à refaire des études beaucoup plus précises.

M. FEUILLADE : Le STIF, la SNCF et tous ceux qui bossent là-dessus depuis des années n'ont pas besoin qu'on leur donne du pognon, ils n'arrêtent pas de faire des études, on l'a vu avec l'interconnexion sud des années et des années et au bout du compte ça saute, et tout est comme ça. Si on essaye de leur donner 15.000 € pour leur dire : c'est pour vous permettre de faire des études, franchement on est en train de perdre notre pognon !

M. le Maire : On ne perdrait pas grand-chose !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 22 - Attribution de subventions aux associations non sportives –

Additif.

(Rapporteur : Mme LEON)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Que cette association soit dynamique et fasse bien son travail, certes. L'association est basée à Châtenay actuellement et ...

Mme LEON : Mais elle intervient aussi au Point d'Accès au Droit sur Antony.

M. RUFAT : D'accord.

M. le Maire : Ils sont basés sur Châtenay mais ça fait longtemps qu'ils travaillent sur Antony.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 23 - Adoption d'une convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de Seine pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour la mise en oeuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

(Rapporteur : M. Le BOURHIS)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. LE BOURHIS : Au niveau du budget prévu pour accompagner les enfants, c'est un peu plus de 100.000 € prévus pour l'année 2015 et ça concerne une bonne trentaine d'enfants et plus que ça même, enfin une trentaine qui bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire d'animation.

Mme CHARRIER : Vous avez répondu en partie à la question que je

voulais poser mais je reviens dessus quand même : nous allons bien sûr voter l'adoption de cette convention avec la CAF, convention qui permet la création d'un poste de coordinateur référent périscolaire handicap, mais on se rend compte, vous l'avez dit mais ce n'était pas assez précis, que ce n'est pas seulement un poste qui est créé mais plusieurs postes puisqu'il faut aussi renforcer le nombre de personnels accueillant. Normalement c'est une personne pour trois enfants environ, cela dépend bien sûr du type de handicap, mais là il y avait un financement pour le poste de coordinateur et le renforcement par un poste d'accueillant, donc combien finalement allez-vous créer de postes ? Ou bien est-ce que les postes sont déjà créés ?

M. LE BOURHIS : Oui, ils sont créés depuis longtemps. Cela dépend vraiment de l'évaluation qui est faite des besoins de chaque enfant en situation de handicap. L'équipe des centres de loisirs a acquis une certaine expérience dans l'accueil des enfants en situation de handicap. Il y a certains enfants accueillis qui sont assez lourdement handicapés, donc dans un premier temps il faut une personne à temps plein lorsqu'ils fréquentent le centre de loisirs. L'objectif est de permettre à l'enfant de s'intégrer dans une structure pour éventuellement lever l'accompagnement par un adulte en particulier et permettre à terme qu'une personne suive deux ou trois enfants. En général ce n'est pas plus parce qu'encore une fois il y a des enfants qui sont assez lourdement handicapés.

Mme BERGEROL : Je ne vais pas redire ce qui vient d'être dit mais tous les élus qui se sont occupés de l'enfance, de la jeunesse et du handicap savent bien que cela fait des années qu'à Antony on accueille les enfants handicapés, quel que soit le handicap, psychique, moteur, mental. Là, ce qui est nouveau, c'est la subvention, ce n'est pas l'accueil des handicapés. Il faut que tout le monde le sache.

M. LE BOURHIS : Et ce n'est pas non plus le poste de référent, c'est la subvention qui est nouvelle.

M. le Maire : De mémoire il y a au total 125.000 € de dépenses par an pour l'accueil des enfants, uniquement dans les CML mais il y a aussi des dépenses ailleurs, et à peu près 30.000 € pour les référents. Et les 90.000 ou 95.000 €, ce sont les animateurs qui viennent en renfort pour les enfants handicapés.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 24 - Fixation du montant des Bourses de l'Aventure et de la Création pour l'année 2015 (2^{ème} jury).

(Rapporteur : M. PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHARRIER : Nous notons avec agrément que notre demande précédente avait été entendue et que cette fois pour les Bourses de l'Aventure et pour Cap Monde, il y a quelques mots d'explication qui éclairent la générosité et l'intérêt de ces projets.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 25 - Fixation du montant des Bourses du dispositif Cap sur le Monde pour l'année 2015.

(Rapporteur : M. PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 26 - Adoption de l'avenant N° 3 à la convention passée avec les

services de l'Etat pour la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

(Rapporteur : M. LIMBORG)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 27 - Adhésion de la commune :

. à l'association Quand Les Livres Relient

. à l'association de Recherche et de Pratique sur le Livre pour Enfants. (ARPLE)

(Rapporteur : Mme ROLLAND)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : J'ai cru comprendre que la question avait déjà été posée, donc vous allez sans doute pouvoir m'apporter la réponse : pourquoi deux associations ? Quelle est leur complémentarité ? A la lecture de leurs objectifs, les deux ont le même intérêt, c'est de développer la lecture, de proposer une sélection de livres et de faire une formation de personnels. Donc il y a probablement quelque chose de différent entre les deux ?

Mme ROLLAND : Tout à fait. En fait elles ont une histoire différente et des personnes différentes. Donc déjà ça donne un profil différent. Dans le cycle des formations, elles sont amenées à avoir un panel plus large entre autres, par exemple le thème de l'année prochaine, c'est sur l'humour, elles proposent des formations qui peuvent justement intéresser la médiathèque dans sa programmation à venir. L'association ARPLE propose des formations sur les contes, il y a un comité de lecture à ARPLE dans lequel se trouve une de nos médiathécaires, il y a une association qui insiste plus sur la prévention de l'illettrisme, c'est « Quand les livres relient » qui intervient plus spécifiquement sur l'accès à tous aux

livres ; de même qu'elles agrègent plusieurs associations et plusieurs médiathèques en participant à des événements nationaux, c'est vrai pour « Quand les livres relient ». Leur objet social est donc très proche, c'est vrai, mais chacune avec son particularisme et avec les formations qu'elle proposent ponctuellement permettent un éventail plus large pour la médiathèque. Et vu les prix je pense qu'on ne peut pas trop se limiter non plus.

(Vote à main levée sur chacune des associations : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 28 - Désignation des représentants du conseil municipal au sein des organismes suivants :

. Syndicat Mixte « Autolib 'Métropole »

. 1^{ère} (Education), 3^{ème} (Culture) et 9^{ème} (Circulation et Transports)

commissions municipales

. Conseils d'écoles

(Rapporteur : M. SENANT)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Nous ne participons pas au vote.

(Vote à main levée sur Autolib' : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 Ne Prenant pas Part au Vote pour la candidature de Mme LESIEUR.)

(Vote à main levée sur les commissions: délibération adoptée par 42 voix pour et 7 Ne Prenant pas Part au Vote pour la candidature de Mme LESIEUR.)

(Vote à main levée sur les conseils d'école : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 Ne Prenant pas Part au Vote pour la candidature de Mme LESIEUR.)

- 29 - Communication du rapport d'activité du service public délégué de la restauration scolaire pour l'année 2014.

(Rapporteur : M. LE BOURHIS)

M. le Maire : Vous avez tous lu attentivement ce rapport, avez-vous des questions ?

M. RUFAT : On va faire une synthèse de la commission de mardi dernier : sur ELIOR j'ai dit que les chiffres financiers étaient complètement faux, on est tous d'accord. Chaque année, nous avons un contrôleur de gestion qui est redoutable puisqu'il arrive à nous soutirer 900.000 €, mais l'objet n'est pas là-dessus : je reprends une discussion qu'on a eue en commission : ELIOR dans ses différentes prestations propose des repas végétariens et donc je reprends ce que j'ai dit en commission : ce serait bien que cette perspective soit appliquée sur Antony de manière officielle sous forme de repas à thèmes ou autres qui aient cette vocation-là, ça peut être végétarien, ou repas sans viande. Il y a d'autres solutions d'apports protéiques que la viande.

Et puis que l'objectif d'avoir des circuits courts soit mieux marqué. Il est dit aujourd'hui dans ce rapport que la part des circuits courts est complètement occultée, on devine tout juste que quelques carottes sont apportées de façon directe, et donc je souhaiterais que ce soit mieux vu et mieux valorisé par la ville.

M. le Maire : Dont acte pour la communication de ce rapport.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 30 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la fourrière automobile pour l'année 2014.

(Rapporteur : Mme SANSY)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : C'est le dernier rapport d'activité dans cet état puisque la

délégation s'est interrompue et qu'aujourd'hui on fonctionne avec un système un peu particulier qui est celui du bon de commande. Comme il y a deux enlèvements en moyenne par jour, on m'a expliqué que cela ne faisait pas deux bons de commande par jour, j'aimerais comprendre quel est le fonctionnement et combien de temps va durer ce fonctionnement assez particulier du bon de commande ; et le devenir du terrain qui était pollué subitement, si j'ai bien compris.

Mme SANSY : On ne revient pas sur le débat concernant le terrain aujourd'hui. On prend acte du rapport d'activité de la société DODECA. Je ne reviendrai pas sur le débat de la dernière fois concernant le devenir du terrain.

M. RUFAT : Mais vous avez avancé en trois mois ?

Mme SANSY : On ne revient pas dessus aujourd'hui. Ce n'est pas à l'ordre du jour, tout simplement. On peut discuter du rapport d'activité, mais on ne revient pas sur ce sujet.

M. le Maire : Quand nous vendrons le terrain, on vous le dira. D'ailleurs vous aurez à voter.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 31 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la gestion du funérarium pour l'année 2014.

(Rapporteur : Mme COTTENCEAU)

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 32 - Communication du rapport d'activité du service public délégué du stationnement pour l'année 2014.

(Rapporteur : Mme PRECETTI)

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- 33 - Communication du rapport d'activité du service public délégué

pour la gestion du poney-club et de la Ferme d'Antony pour l'année 2014.

(Rapporteur : Mme LEON)

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

M. le Maire : Tous ces rapports ont été étudiés en commission il y a quelques jours. Nous y avons passé du temps.

- 34 - Communication du rapport d'activité du service public délégué pour la gestion des tennis municipaux et de la salle de convivialité du club-house du stade Georges Suant pour l'année 2014.

(Rapporteur : M. LE LAMER)

M. RUFAT : C'est un point qu'on a soulevé assez fréquemment et on le voit dans cette délibération : nous avons un acteur unique qui est le club de tennis. Cet acteur unique a une partie club et une partie DSP. Les comptes qui nous sont présentés là sont des comptes qui ressemblent à ceux d'ELIOR, c'est-à-dire qu'ils sont négatifs, je pense qu'il y a la même fiabilité que ceux d'ELIOR. On n'en sait rien. Le partage de la comptabilité entre ce que fait le club et ce que fait la DSP est assez « énigmatique » ...

M. le Maire : C'est mieux qu'Elior quand même !

M. RUFAT : C'est quand même dommage d'avoir des comptes rendus avec une DSP comme ça, qui montrent un déficit chronique qui s'accroît et dont les perspectives sont d'augmenter les tarifs. On a vu que le tarif de l'électricité allait être mieux valorisé, et donc avec moins de charges supplémentaires. Je trouve que c'est dommage, contrairement à d'autres délégations qui ont l'air d'être mieux suivies que celle-ci, qu'on arrive à une situation financière où la part qui relève réellement du club et la part qui relève de la DSP soient aussi floues, notamment sur l'accueil et sur le personnel. C'est une critique sur le rapport.

M. le Maire : C'est sûr. En même temps je pense que les comptes sont très fiables sur les recettes et sur les dépenses. Simplement c'est la répartition des charges de personnel qui pourrait être revue de manière un peu plus équilibrée entre le club et la DSP.

M. MEUNIER : Page 8, pouvez-vous me rassurer sur le devenir des personnels de la cafétéria ? La formulation telle qu'elle est faite laisse supposer des menaces sur ce personnel.

M. LE LAMER : J'espère qu'il n'y a pas de menaces parce que mon fils y travaille !

Je vous rassure : j'étais la semaine dernière à leur Assemblée Générale et vous avez remarqué que le commentaire est « maussade », ce n'est pas « dramatique ». Contrairement à ce que dit Pierre Rufat, je trouve au contraire que ce rapport est très précis. Je dirais presque trop précis, cela va jusqu'au nombre de canettes vendues.

Ils ont eu un sujet cette année qui était l'augmentation du tarif du kilowatt/heure, il y avait une erreur de facturation les années précédentes qu'on a rectifiée à posteriori, par contre il faut comprendre que la cafétéria est une filiale du tennis club, ils gèrent leur cafétéria et s'il y a une année de déficit, ce déficit est comblé par le tennis club qui, je vous le rappelle, a bénéficié d'un transfert important d'adhérents ou de pratiquants de la cafétéria pour aller au tennis club. Ils sont presque 200 adhérents de plus par rapport à il y a deux ans. Ils ont embauché une secrétaire administrative à mi-temps, ce qui prouve qu'ils ne sont pas dans l'embarras et on va leur refaire des terrains de tennis dans le courant de l'été 2015, ce qui permettra d'augmenter un peu les recettes de location des terrains. Je ne suis pas inquiet pour eux ni pour les salariés.

Mme DELPECH : Avouez que la formulation est quand même très menaçante, page 8, dernière phrase.

M. le Maire : Oui, Mme Delpech, décidément le tennis vous inspire !

Mme DELPECH : Non, ça n'est pas le tennis, c'est le voeu que je vous ai adressé jeudi dernier.

M. le Maire : On va y venir. On va d'abord donner acte de la communication du rapport....

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

- **Question écrite et voeu présenté par « Antony à Gauche » :**

M. le Maire : D'abord sur la question écrite. Vous avez déposé en fait deux questions mais on a déjà traité la première sur le terrain du Conseil général. Donc on va passer à la deuxième question écrite, voulez-vous que je la lise ?

M. MEUNIER : Oui.

M. le Maire : Donc je la lis : « Monsieur le Maire, dans le cadre de l'avenant de clôture à la convention de rénovation urbaine du quartier du Noyer Doré, il est acté la démolition de la tour du 6 rue Scherrer, une tour qu'Antony Habitat aurait parfaitement pu réhabiliter conformément à l'engagement que vous aviez pris dans la « Feuille du Noyer Doré » n°12 datée du 24 juin 2010 : « parallèlement Antony Habitat va engager la réhabilitation de la tour du 6 Scherrer ».

C'est un engagement pris dans une feuille, et vous savez ce que valent les feuilles !

« Aujourd'hui, cette tour est laissée à l'abandon par Antony Habitat : parties communes délaissées et ouvertes à tout le monde, nombreux graffitis sur les murs du hall d'entrée, fonctionnement de l'ascenseur régulièrement défaillant, présence de cafards. Les locataires ont ainsi le sentiment d'être abandonnés : absence d'information depuis un an sur la situation future, et ce en dépit de leurs demandes répétées, et en arrivent à avoir honte d'être logés dans de telles conditions. Le Parisien, dans son

édition des Hauts-de-Seine du 18 juin 2015, s'en est du reste fait l'écho.
Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour que les locataires de la tour du 6 Scherrer vivent dans un cadre de vie digne de ce nom tant que celle-ci ne sera pas démolie ? Qu'est-il prévu concernant le relogement des locataires ? »

Je vais vous donner ma réponse :

Les habitants de la tour du 6 Scherrer savent depuis longtemps que leur tour sera démolie, et qu'ils seront préalablement relogés dans les mêmes conditions que lors des démolitions précédentes, et ils savent parfaitement comment ça s'est passé pour les autres d'autant qu'eux-mêmes parfois ont vécu personnellement les démolitions précédentes, celle du 8 Scherrer et celle du square attenant et je ne parle même pas de celle du Grand L.

J'ai personnellement rencontré un certain nombre de locataires à différentes reprises et notamment pendant la campagne électorale, ce qui explique le score que nous avons fait dans ce quartier, il y a 18 mois et je n'ai pas manqué de les informer de ce projet qu'ils ont accueilli avec enthousiasme. Et « enthousiasme » est un mot faible ! Les modalités de déménagement appliquées habituellement en cas de démolition sont les suivantes et j'explique par là-même ce qu'on a fait durant les démolitions précédentes : mise en place d'abord d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale, la MOUS, qui sera confiée à un cabinet spécialisé comme c'est le cas de toutes les MOUS.

La MOUS entendra les ménages concernés qui formuleront leurs besoins, leurs souhaits et l'informeront de leurs capacités financières.

Antony Habitat proposera à chaque ménage un relogement dans son patrimoine à un niveau de loyer du même ordre que celui du logement précédent. Et il prendra en charge le coût du déménagement, y compris les frais annexes : branchements EDF, gaz, téléphone, Internet, tout cela

est pris en charge par Antony Habitat. C'est ce qui a été fait lors des déménagements imposés précédemment.

Certains travaux d'aménagements spécifiques des nouveaux logements seront pris en compte, les décohabitations seront prises en considération dans certaines limites, et l'accompagnement social des familles sera assuré. Ces modalités seront communiquées aux locataires, aux habitants, par Antony Habitat lors d'une réunion qui aura lieu mardi prochain à 19h».

Voilà la réponse qu'Antony Habitat vous aurait donnée si vous lui aviez posé la question.

M. LEGRAND : J'ai rencontré plusieurs fois les trois personnes qui étaient sur la photo du Parisien, qui n'étaient pas au courant, la quatrième se cachait derrière un carton...elle n'avait rien à faire dans la tour.

M. le Maire : On passe au vœu. Nous avons reçu un vœu d'Antony à Gauche. Je vous lis le texte : « Le 3 juin dernier, M. le Premier ministre informait le collectif « Anatole en REP » de sa demande auprès de vous –c'était la ministre de l'Education Nationale- afin que vous réexaminiez la possibilité d'entrée du groupe d'Anatole France dans le dispositif d'éducation prioritaire, possibilité accordée à d'autres écoles dites isolées comme à Nantes, Angers, Toulouse. Des élus à tous les niveaux : municipal, régional, national, sont également intervenus pour que les élèves de ce quartier retenu parmi les quartiers prioritaires de la politique de la ville puissent continuer à bénéficier de ce dispositif qui a apporté ses preuves sur le plan de la réussite scolaire, de la cohésion des équipes, des initiatives pédagogiques, et de l'ambiance de travail au sein des établissements du quartier.

A l'heure où de nombreux rapports font état de l'impact des inégalités sociales et de leur aggravation, à l'heure où vous avez déclaré l'école

primaire priorité de votre politique, il apparaît urgent d'avoir une réponse pour l'ensemble des écoles Anatole France, Pajeaud, Noyer Doré... » -vous avez oublié le Val de Bièvre- ainsi que pour le collège Anne Frank, qui accueillent leurs élèves et qui faisaient partie du réseau de la réussite scolaire.

Le conseil municipal se prononce aujourd'hui pour la réintégration de l'ensemble du réseau dans la carte des réseaux d'éducation prioritaire et vous demande expressément d'y répondre favorablement. »

Alors pourquoi je n'ai pas retenu ce vœu ? En somme, M. Meunier et Mme Delpech, vous nous proposez de voter un nouveau vœu demandant le maintien des écoles du quartier du Noyer Doré et du quartier Pajeaud dans le réseau de réussite scolaire, un troisième vœu. Nous avons en effet déjà voté deux fois ce vœu. D'ailleurs vous-mêmes je crois me souvenir que vous vous étiez abstenus. Alors ne nous demandez pas de répondre favorablement si vous-mêmes vous n'êtes pas pour !

Une première fois nous avons voté le 11 décembre 2014, une deuxième fois le 6 février 2015, avec le succès que vous savez. Je vais vous dire le succès qu'on a eu : j'ai reçu le 19 février une réponse du chef de cabinet de la Ministre et le 3 avril, parce qu'il y a eu deux vœux, on l'a renvoyé à la Ministre et elle a répondu, une deuxième réponse du même chef de cabinet, il n'a pas changé entretemps, ça change souvent mais là non, c'était le même, ça n'avait pas changé ; et Madame Charrier qui, elle, a eu plus de chance parce qu'elle appartient au parti socialiste a reçu une réponse signée de la main du Ministre, personnellement, mais sur le fond, la réponse était la même : Non.

Néanmoins toutes les réponses de la Ministre et de son chef de cabinet, donc les deux réponses pour moi et celle pour Mme Charrier, nous ont garanti que les écoles conserveraient les moyens dont elles disposent

aujourd'hui, ce qui devrait répondre à vos et à nos préoccupations et à celles des parents d'élèves.

J'ai donc considéré qu'il n'était pas utile de voter un troisième vœu. Vous avez parlé l'autre jour des trompettes de Jéricho, c'était 7 fois et ça a marché la septième fois, alors est-ce qu'on vote encore 4 fois ou 5 fois ? Non. On arrête les frais.

M. FEUILLADE : Vous faites vraiment une grande confiance et c'est bien de le dire dans ce gouvernement socialiste ...

M. le Maire : Oui, c'est Mme Charrier qui m'a convaincu.

M. FEUILLADE : Eh bien il ne vous reste plus qu'à adhérer au parti socialiste !

Mme DELPECH : Nous, nous pensons qu'il faut continuer d'insister parce que les batailles qui ne sont pas menées sont forcément perdues. La ministre ou le chef de cabinet a dû vous répondre la même chose qu'à nous : « La ministre souhaite parallèlement à la réforme de l'éducation mettre en oeuvre à compter de la rentrée 2015 des modalités nouvelles de répartition des moyens d'enseignement. » Donc c'est l'occasion justement d'insister et de continuer à demander que ces écoles fassent partie de la carte des réseaux prioritaires. Et je voudrais rajouter que nous nous sommes abstenus la dernière fois sur le vœu parce que le collège Anne Frank n'était pas inclus dans le vœu.

M. le Maire : Comme le prochain vœu, si on en fait un, aura la même teneur que les vœux précédents, vous n'en serez pas encore, ce serait bien dommage !

Mme DELPECH : Non, quand même vous rajouteriez le collège Anne Frank ! Vous connaissez bien leur dossier, Mme Sansy ne connaît peut-être pas le dossier rédigé par les parents d'élèves et les enseignants mais il est très précis sur les difficultés sociales de la population d'élèves et des familles qui vont au collège Anne Frank, et vous les connaissez

vous-même, c'est très clair.

M. le Maire : Oui. Ecoutez, l'administration qui a une grande expérience m'avait dit que le conseil se terminerait à minuit, il est 23h59, je vous remercie.

(La séance est levée à 23h59.)